

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION

ET LA

situation des affaires

DE LA

VILLE DE LIERRE,

Année 1862 - 1863.



LIERRE,

JOSEPH VAN IN ET C^e, IMPRIMEURS

DES ÉCOLES NORMALE ET MILITAIRE.

RAPPORT

L'ADMINISTRATION

situation des affaires

VILLE DE LYONNE

1863



LYONNE

Imprimerie de la Ville de Lyon

1863

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION

DES AFFAIRES

de la ville de *Sierre*.

—
Année 1862 - 1863.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville, conformément au prescrit de l'art. 70 de la loi communale.

RAPPORT

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION

DE LA VILLE DE

PARIS

PAR M. LE MAIRE

Le Maire de Paris a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'administration et la situation de la ville de Paris pendant l'année 1882.

TITRE PREMIER.

Population.

SECTION 1.

État de la population.

Au 31 décembre 1861, la population de la ville s'élevait comme suit :

	Sexe masculin.	—	Sexe féminin.	—	Total.
	7245		7680		14925
Au 31 décembre 1862, à 7278			7624		14902

Dif. en plus pour 1862	33	"	"
" en moins "	"	56	23

Les dispositions sur la matière continuent à être exactement suivies.

SECTION II.

Mouvement de l'état civil.

§ 1.

**Naissances, Décès, Mariages, Divorces, Adoptions,
Légitimations.**

Le tableau qui suit fait connaître le mouvement de l'état civil des années 1861 et 1862.

ANNÉES.																								
NOMBRE DES NAISSANCES.																								
Masculin.	{		Légi- times.		Masculin.	{		Illégi- times.		Féminin.														
Féminin.	{				Féminin.	{																		
TOTAL.																								
NOMBRE DES DÉCÈS. (1)																								
Masculin.	{		Enfants et celliat :		Masculin.	{		Mariés.		Veufs.														
Féminin.	{				Féminin.	{				Veuves.														
TOTAL.																								
NOMBRE DES MORTS-NÉS, non compris dans les naissances et les décès.																								
Masculin.	{		Légi- times.		Masculin.	{		Illégi- times.		Féminin.														
Féminin.	{				Féminin.	{																		
TOTAL.																								
NOMBRE DES MARIAGES ENTRE :																								
Garçons et filles.			{		Garçons et veuves.			{		MARIAGES ENTRE :														
Veufs et filles.			{		Veufs et veuves.			{																
TOTAL.																								
Nombre des divorces.																								
Adoptions.																								
Légitimations.																								
1861	220	186	20	29	433	112	126	43	56	17	25	539	11	7	4	5	25	104	4	16	2	126	»	52
1862	256	198	51	23	490	100	122	47	42	20	40	571	14	3	5	2	24	79	3	10	6	100	»	25
En plus	16	12	11	»	33	»	»	2	6	5	7	2	5	»	»	»	»	»	1	»	4	»	»	»
En moins	»	»	»	4	»	12	4	»	»	»	»	»	»	2	1	1	1	23	»	6	»	26	»	7

(1) Ne sont pas comprises dans ce nombre les personnes décédées dans d'autres localités et domiciliées à Lierre, dont les actes de décès ont été transcrits sur les registres de l'état civil conformément à l'art. 80 du code civil, ni celles décédées à Lierre et ayant leur domicile dans une autre localité.

Ce nombre s'élève à 9 pour la 1^{re} catégorie, et à 6 pour la seconde.

Voici l'état des décès par âge :

De	1 mois et au-dessous	.	.	.	.	.	25
"	1 à 2 mois	.	.	.	.	.	6
"	2 à 3 "	.	.	.	.	.	5
"	3 à 4 "	.	.	.	.	.	6
"	4 à 5 "	.	.	.	.	.	4
"	5 à 6 "	.	.	.	.	.	2
"	6 à 7 "	.	.	.	.	.	8
"	7 à 8 "	.	.	.	.	.	1
"	8 à 9 "	.	.	.	.	.	4
"	9 à 10 "	.	.	.	.	.	2
"	10 à 11 "	.	.	.	.	.	5
"	11 à 12 "	.	.	.	.	.	4
"	12 à 15 "	.	.	.	.	.	5
"	15 à 18 "	.	.	.	.	.	5
"	18 à 21 "	.	.	.	.	.	5
"	21 à 2 ans	.	.	.	.	.	4
De	2 ans accomplis	.	.	.	.	.	19
"	3 "	.	.	.	.	.	10
"	4 "	.	.	.	.	.	9
"	5 "	.	.	.	.	.	6
"	6 "	.	.	.	.	.	2
"	7 "	.	.	.	.	.	5
"	8 "	.	.	.	.	.	4
"	9 "	.	.	.	.	.	4
"	10 "	.	.	.	.	.	2
De	11 à 15 ans accomplis	.	.	.	.	.	11
"	16 à 20 "	.	.	.	.	.	12
"	21 à 25 "	.	.	.	.	.	10
"	26 à 30 "	.	.	.	.	.	8
"	31 à 35 "	.	.	.	.	.	10
"	36 à 40 "	.	.	.	.	.	14

A REPORTER . 217

[illegible]

Voici les différents genres de maladie auxquelles ont succombé les personnes décédées en 1862 :

Appoplexie	21
Cancer	17
Catharre pulmonaire	54
Chutes, noyés, etc.	1
Convulsions	57
Coqueluche	3
Couches (suite de)	3
Croup	21
Encéphalite	5
Entérite chronique	18
Épuisement.	17
Fièvres cérébrales et autres	19
Hémoptysie	1
A REPORTER	237

	REPORT	237
Hydropisie		17
Hypertrophie du cœur		7
Phthisie pulmonaire		68
Pneumonie chronique		36
Pleuropneumonie		6
	TOTAL	371

Ce nombre comprend :

346 personnes décédées avec secours médical et 25 sans secours médical; 277 sont décédées à domicile, 94 aux hôpitaux, hospices et autres établissements publics; 1 personne s'est noyée et 1 s'est suicidée.

Il y a eu pendant la même année 24 déclarations d'enfants morts-nés; dans ce nombre se trouvent 19 enfants légitimes et 5 enfants illégitimes.

32 mariages ont été contractés sur certificats d'indigence.



§ 2.

Changements de domicile.

A. Personnes qui se sont établies dans la commune venant

D'AUTRES COMMUNES DE LA PROVINCE.		D'AUTRES PROVINCES DU ROYAUME.		DE L'ÉTRANGER.		TOTAL.		TOTAL GÉNÉRAL.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
247	250	46	50	3	5	296	305	601

B. Personnes qui ont quitté la commune pour s'établir

DANS D'AUTRES COMMUNES DE LA PROVINCE.		DANS D'AUTRES PROVINCES DU ROYAUME.		A L'ÉTRANGER.		TOTAL.		TOTAL GÉNÉRAL.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
306	306	42	62	8	10	356	378	734

§ 3.

Observations sur la tenue des registres de l'état civil.

Nous renvoyons pour cet objet à ce qui a été dit aux rapports précédents.

La tenue des registres de l'état civil se fait avec tout le soin et l'exactitude possibles.

§ 4.

Vérification des naissances et des décès.

Il n'y a pas de médecin vérificateur. Les docteurs traitants certifient par bulletin la maladie dont le défunt est décédé.

TITRE DEUX.

Administration communale.

SECTION I.

Conseil communal.

Le Conseil communal a tenu, en 1862, 21 séances. Il n'est pas survenu de mutation dans le personnel de ses membres.

Le 27 octobre prochain aura lieu l'élection pour le renouvellement de la seconde moitié du Conseil communal.

Les membres dont le mandat expire au 31 décembre 1863, sont, pour la partie intra-muros :

MM. Van Acker, échevin.

” Van de Wyngaert-Van der Linden, conseiller.

” De Pooter-Van de Velde, ”

” Cools-Gregoir, ”

Pour la partie extra-muros :

MM. Le Comte Amedée de Marnix, conseiller.

” De Pooter-Vervoort, ”

SECTION II.

—
Collège des Bourgmestre et Échevins.

—
Les affaires soumises au Collège sont régulièrement instruites. Il tient ses séances les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine.

SECTION III.

—
Personnel et organisation des bureaux.

—
Il n'est survenu aucune mutation dans le personnel des employés des bureaux. Tous s'acquittent bien de leurs devoirs.

SECTION IV.

—
Octroi.

—
L'obligation de payer des traitements d'attente aux anciens employés de l'octroi, est venue à cesser le 20 juillet dernier.

Depuis notre dernier rapport, un seul employé, le sieur Bruynseels, a été nommé à une fonction communale; tous les autres sont restés sans emploi.

SECTION V.

Listes électorales. — Listes du jury. — Elections.

La révision annuelle des listes électorales a donné le résultat suivant :

Années.	Chambres législatives.	Conseil provincial.	Conseil communal.
1863	403	420	521
1862	413	428	508
	—	—	—
Différence	en plus »	»	13
	en moins 10	8	»

Les personnes rayées de la liste, l'ont été pour les motifs suivants :

1° Décédées	12
2° Ayant quitté la ville	8
3° Ne payant plus le cens.	11
TOTAL	31

Les inscriptions nouvelles qui ont été faites, l'ont été comme suit :

Pour les chambres législatives	17
Pour le conseil provincial	2
Pour la commune	41

Cinq demandes en inscription sur les listes générales ont été admises par le Collège lors de la clôture des listes.

Le Collège a eu également à statuer sur des réclamations faites par deux personnes, contre l'inscription de dix-huit électeurs sur les listes générales.

Treize électeurs ont été maintenus.

Un électeur a été rayé.

Le Collège a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur les quatre autres réclamations, attendu que les électeurs contre lesquels on réclamait, n'étaient pas inscrits sur les listes générales.

Le Conseil communal a été saisi :

1° De dix demandes en inscription; huit de ces demandes ont été admises, deux rejetées.

2° De deux réclamations contre l'inscription de vingt-deux électeurs; vingt-une inscriptions ont été maintenues, une personne portée sur la liste a été rayée.

Quatre personnes ont appelé des décisions du Conseil et du Collège, deux de ces appels avaient pour objet le maintien des appelants sur les listes électorales; l'un a été accueilli, l'autre rejeté par la Députation permanente.

Les autres appels tendaient à la radiation de quinze électeurs qui avaient été maintenus sur les listes par le Collège et le Conseil. La Députation en a rayé cinq; l'inscription des dix autres a été maintenue.

Deux pourvois en cassation ont été formés : un de ces pourvois avait pour objet la radiation d'un électeur maintenu; l'autre a été formé par une personne dont le nom avait été rayé de la liste des électeurs communaux.

Ces pourvois n'ont pas été accueillis.

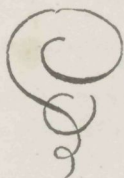
La liste du Jury contient cinquante-huit personnes.

La liste des éligibles au Sénat contient trois personnes appartenant à la ville :

MM. Le Comte Amedée de Marnix, propriétaire et conseiller communal.

" Van Acker, notaire et échevin.

" Van de Wyngaert-Van der Linden, brasseur-distillateur et conseiller communal.



Voici le tableau récapitulatif des différents états et professions auxquels appartiennent les électeurs de notre ville pour les chambres législatives.

Agents d'affaires.	4
Architectes	1
Artisans	56
Artistes	1
Aubergistes	7
Avocats	2
Banquiers	1
Bateliers	4
Bouchers	10
Boulangers	20
Brasseurs	6
Cabaretiers	49
Commissionnaires	4
Cultivateurs	28
Droguistes	3
Entrepreneurs	6
Fonctionnaires pensionnés	1
Fonctionnaires et employés en activité	10
Géomètres	1
Greffiers	1
Industriels	22
Marchands détaillants	63
Médecins et Chirurgiens	4
Meuniers	12
Militaires pensionnés	1
Ministres des cultes	10
Négociants	27
Nobles titrés ou non titrés	1
Notaires	3
Officiers du ministère public	1
Orfèvres	2
Pharmaciens	5
Professeurs	6
Propriétaires	3
Rentiers	24
Voituriers	5

TOTAL. 404

SECTION VI.

Mouvement des affaires administratives.

Voici le mouvement des affaires administratives :

BUREAUX.	DÉPÊCHES REÇUES.	DÉPÊCHES EXPÉDIÉES.
1 ^{er} Bureau.	925	1412
2 ^{me} Bureau.	99	202
3 ^{me} Bureau.	575	683

SECTION VII.

Archives communales.

Le Conseil communal a, dans sa séance du 7 février dernier, procédé à la nomination du bibliothécaire à la bibliothèque populaire. Le sieur Alphonse Coene, ancien employé aux bureaux de l'hôtel de ville, a été nommé à cette fonction. Il a été chargé également des archives de la ville.

Nous devons de nouveau remercier M^r le Chevalier Avontroodt, ancien secrétaire communal, pour le dépôt qu'il vient de faire aux archives, de différents documents relatifs à l'ancienne corporation des bateliers.

SECTION VIII.

Biens communaux.

§ 1.

Biens meubles.

Voir les rapports précédents.

§ 2.

Biens immeubles.

Les propriétés communales sont convenablement entretenues.

Au mois de septembre dernier deux statues ont été placées au frontispice de l'hôtel de ville, dont elles complètent l'ornementation.

Une de ces statues représente LA JUSTICE, l'autre LA PRUDENCE.

Elles sont dues au ciseau de notre jeune compatriote François De Vriendt, qui, après avoir fréquenté notre école de dessin et travaillé à l'atelier du sculpteur Tuerlinckx à Malines, vient d'achever ses études à l'académie royale des beaux-arts à Anvers.

De Vriendt est déjà favorablement connu dans le monde artistique par plusieurs productions de mérite et l'Administration communale a été heureuse de pouvoir encourager ce jeune talent et de confier à un enfant de Lierre le soin de compléter l'ornementation de son principal monument communal.

§ 3.

Acquisitions, Aliénations, Échanges.

Depuis notre dernier rapport il n'a pas été fait de nouvelles acquisitions.

L'on s'occupe en ce moment à dresser les plans pour la vente de quelques excédants de chemins vicinaux et de quelques petits terrains épars, dont l'aliénation a été jugée utile.

Dans sa séance du 29 août dernier, le Conseil, sauf approbation de l'autorité compétente, a autorisé le collège à faire un échange de terrain avec un propriétaire.

SECTION IX.

Contentieux.

Le tribunal de première instance, séant à Malines, a rendu un jugement dans l'affaire intentée contre la ville, pour une emprise prétendument faite sur la propriété d'un particulier, lors de la construction du pont qui relie le Moesdyk au Kluizendyk. Le tribunal a reconnu qu'il n'existait aucune emprise et a débouté le demandeur de son action.

Les autres contestations, dont il a été fait mention au rapport précédent, n'ont pas encore reçu de solution.

SECTION X.

Actes et règlements communaux.

Néant.

TITRE TROIS.

Finances communales.

ANALYSE DU COMPTE DE 1862.

—0—

SECTION I.

Dépenses ordinaires et extraordinaires.

A.

ORDINAIRES.

1 ^o Administration locale	20616,78
2 ^o Sûreté publique	20030,06
3 ^o Travaux communaux	14276,29
4 ^o Casernement, logem. et transports milit.	4412,83
5 ^o Bienfaisance publique	11370,00
6 ^o Culte	338,00
7 ^o Instruction publique.	15204,08
8 ^o Beaux-arts	4376,47
9 ^o Dette communale, intérêts et amortissements.	24897,02
10 ^o Régularisations	314762,29
11 ^o Rappels	0,00

B.

EXTRAORDINAIRES.

12 ^o Dépenses extraordinaires	25319,60
13 ^o Dépenses diverses	8384,42
14 ^o Travaux neufs	67017,54

TOTAL DES DÉPENSES 531005,38

SECTION II.

Recettes ordinaires et extraordinaires.

A.

ORDINAIRES.

§ I. Revenus des propriétés.	Immobiliaries fr.	5898,80
	Coupe de bois et pépinières »	560,00
	Cens et redevances sur particuliers »	99,99
	Pour l'entretien des chemins vicinaux(1) »	4744,25
	Droit de barrières »	608,83
§ II. Perceptions autorisées pour divers services.	- de pesage et de mesurage »	1574,24
	- de place et de quai »	5456,88
	- des vidanges »	4228,53
	- de port »	946,97
	Produits des boues et immondices »	426,00
§ III. Contributions et taxes.	Centimes additionnels ordinaires 7 sur les contributions de l'Etat	} » 15388,20
	Idem pour l'amortissement des emprunts. — 4	
	Taxes sur les chiens	
§ IV. Octroi.	Quote-part dans le fonds com. (Loi 18 juin 1860).	» 82582,54
§ V. Abattoir.	Il n'existe pas d'abattoir; le produit de la	
§ VI. Location des places au marché.	location des places aux marchés, est compris dans le § II.	
§ VII. Taxes personnelles.	Néant.	
§ VIII. Produits des amendes.	 »	515,40
§ IX. Impositions diverses	Néant.	
	Produits des actes de l'état civil »	114,26
	Casernement de la gendarmerie »	148,80
	Restitution de frais de route payés à des voyageurs indigents »	0,00
	Idem de frais de transport fournis à des prisonniers civils et militaires »	0,00
§ X. Recettes diverses.	Vente d'objets hors de service »	571,15
	Intérêts d'obligations à charge de l'État et de la Société du crédit communal »	2220,00
	Boni du compte de l'établissement du gaz »	8300,00
	Subside de l'État pour l'instruction primaire. »	5000,00
	Produit de la location des herbages »	605,00
A reporter		» 127980,44

Voir compte spécial ci-après sous litt. D.

Report . fr. 427989,44

B.

EXTRAORDINAIRES.

1 ^o	Reliquat du compte précédent	fr. 411132,55
2 ^o	Subside de l'État pour la restauration de la tour de l'église de St Gommar	» 2000,00
3 ^o	Idem de la province pour le même objet	» 1000,00
4 ^o	Cession de jetons de présence aux séances du Conseil communal	» 160,67
5 ^o	3 Centimes additionnels sur les contributions directes pour la quote-part de la ville dans les travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe	» 2616,29
6 ^o	Subside de l'État pour travaux de salubrité publique	» 6200,00
7 ^o	Quote-part de l'État dans les traitem. d'attente des ex-employés de l'octroi	» 2427,08
8 ^o	Vente d'arbres	» 2532,50
9 ^o	Quote-part de l'État dans les frais d'agrandissement de l'École normale	» 8544,74
10 ^o	Produit du versement au fonds d'habillement des ex-employés de l'octroi	» 60,00
11 ^o	Remboursement de la contribution foncière de la caserne Sion	» 612,60

C.

Recettes faites en dehors du budget renseignées
par rappel dans celui de 1863 » 53727,60

Total des recettes.	fr. 620615,27
Total des dépenses.	» 551003,58
Excédant des recettes	» 89607,89

D.

CHEMINS VICINAUX. — ENTRETIEN.

(Art. 14 de la loi du 10 Avril 1841).

FONDS SPÉCIAL. — COMPTE POUR L'EXERCICE 1862.

DÉPENSES.

Frais d'entretien	fr. 1744,25
-----------------------------	-------------

RECETTES.

Produit des centimes additionnels	fr. 4744,25
Boni	»

APPRÉCIATION DU BUDGET DE 1864.

Les motifs que nous avons indiqués l'année dernière, comme formant obstacle à la présentation d'un budget normal, existent encore en ce moment.

Lors de la clôture du compte communal de 1862, plusieurs travaux, portés au budget à cet exercice, étaient encore en cours d'exécution.

SECTIONS III ET IV.

Emprunts. — Dettes.

Notre dernier rapport contient le relevé des dettes qui ont été amorties au moyen de l'emprunt que la ville a contracté en 1861 près la société du crédit communal.

La partie restante de la somme empruntée a servi spécialement à couvrir les dépenses faites :

1° Pour l'acquisition et l'appropriation de la caserne de Sion.

2° Pour l'expropriation des propriétés incorporées dans l'école normale et les frais de construction des nouveaux locaux de cet établissement.

3° Pour l'acquisition de plusieurs maisons insalubres sises à l'ancienne porte d'Anvers, avançant sur la voie publique.

4° Pour la construction du pont qui relie le Moesdyk au Kluizendyk et la suppression du cloaque qui se trouvait près de ce pont.

5° Pour la construction d'égouts souterrains et de trottoirs dans la rue dite Antwerpsch Nieuwland.

6° Pour la construction d'égouts souterrains et de trottoirs dans la rue dite Berlary.

7° Pour la construction d'égouts souterrains et de trottoirs dans la rue d'Anvers.

8° Pour la construction d'un puits avec pompe, rue des Tilleuls.

9° Pour l'établissement d'une seconde cloche à l'usine à gaz.

10° Pour le placement de tuyaux à gaz depuis l'ancienne porte d'Anvers jusqu'à la station du chemin de fer et pour l'établissement de candelabres dans cette nouvelle partie de la ville.

Nous devons mentionner ici que le Gouvernement est intervenu dans une grande partie des dépenses mentionnées ci-dessus.

L'emprunt de 50,000 francs que la ville avait été autorisée à contracter en vertu d'un arrêté royal du 7 Mars 1862, a été réalisé depuis notre dernier rapport; et l'argent qui en est provenu, a été, après déduction de la retenue ordinaire, employé, en partie pour acheter la caserne de Nazareth, en partie pour payer les frais d'acquisition du terrain sis à Nylen, servant de tir aux troupes de la garnison.



SECTION V.

Comptabilité.

§ 1.

Budget.

Le budget communal de 1863, a été approuvé par la Députation permanente du Conseil provincial, en séance du 23 Janvier 1863.

Les recettes ont été arrêtées à . . .	fr.	273447,55
Les dépenses à	"	273328,53
Et l'excédant à	"	119,02

§ 2.

Compte.

Le compte du Receveur communal, pour l'exercice 1862, a été approuvé par le Conseil communal, le 12 septembre dernier. Il présente la situation suivante.

Reliquat du compte de 1862 . . .	fr.	411152,35
Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, faites en 1862	"	209460,92
Total	"	620613,27
Dépenses de toute nature	"	531005,38
Excédant des recettes	"	89607,89

SECTION VI.

Caisse de pensions.

Sans observations.

TITRE QUATRE.

Institutions de bienfaisance.

SECTION I.

Bureau de bienfaisance et comité de charité.

§ 1.

Administration.

Le membre sortant, M^r P. F. Hermans, entrepreneur de travaux publics, a été de nouveau confirmé dans ses fonctions pour un terme de cinq années. Son installation a eu lieu le 12 mars dernier.

§ 2.

Biens meubles et immeubles.

L'administration entretient bien ses propriétés et y fait faire, tous les ans, des travaux d'amélioration.

La dernière adjudication publique a présenté une légère diminution dans les prix des fermages.

§ 3.

Legs et donations.

Néant.

§ 4.

Acquisitions, aliénations, échanges.

L'administration a été autorisée, par arrêté royal du 15 mai dernier, à céder à l'état belge trois petites parcelles de terre situées sous la commune de Kessel, d'une contenance de 2 ares, 10 centiares, pour être incorporées dans les travaux d'amélioration de la Grande Nèthe.

Elle a en outre fait l'acquisition de différents excédants de chemins vicinaux, d'une contenance totale de 8 ares, 13 cent., sous la commune d'Emblehem, contigus à la propriété de l'administration, sise S^{on} B, n^o 313 du plan cadastral.

§ 5.

Remboursement et emploi de capitaux.

Pendant l'année 1862, différents capitaux montant ensemble à fr. 7629,50 ont été remboursés et réappliqués en fonds belges.

Le conseil communal a engagé l'administration à appliquer ses fonds disponibles en actions du crédit communal, lorsque les fonds belges seraient cotés au pair ou au-dessus du pair.

§ 6.

Comptabilité.

Le Conseil a approuvé le budget pour l'exercice 1863, en séance du 7 février dernier, comme suit :

Recettes	fr. 85957,10
Dépenses.	" 84712,43
Excédant	" 1244,67

Le compte du receveur pour l'exercice 1862, a été soumis au Conseil communal; il donne le résultat suivant :

Recettes	fr. 87691,69
Dépenses.	" 84944,95
Excédant	" 2746,74

§ 7.

Statistique de l'indigence.

Les indigents secourus pendant l'année 1862, doivent être rangés comme suit :

Indigents secourus pendant l'année entière	4829
Pendant six mois et plus	158
Pendant trois mois et plus	215
Accidentellement	350
Total	5552

Personnes qui sont d'une manière permanente à charge de la bienfaisance publique :

1° Vieillards et infirmes	42
2° Aliénés	31
3° Enfants abandonnés et orphelins	52
4° Enfants trouvés	1
Ensemble	126

Les frais de pension de ces différentes catégories de personnes se sont élevés, en 1862, comme suit :

a.	Entretien des vieillards à . . .	fr.	4340,07
b.	— des aliénés . . .	"	6597,67
c.	— des enfants abandonnés et orphelins . . .	"	3029,48
d.	— des enfants trouvés . . .	"	85,81
Ensemble . . .			14053,03

§ 8.

Distribution de secours.

Secours distribués en 1862 :

1°	En argent	fr.	29825,01
2°	En pain	"	5557,60
3°	En habillements	"	3065,66
4°	En médicaments	"	2100,00
5°	En honoraires des médecins	"	1703,73
6°	Frais d'enterrement	"	204,84
Total fr.			42456,84

Les statistiques qui précèdent, constatent que l'état de l'indigence ne s'est pas amélioré depuis l'année dernière et que les dépenses n'ont subi que peu de changements.

En 1862 les secours accordés à des indigents étrangers à la ville, se sont élevés à 2003,11 fr.; il restait dû de ce chef au 1 juillet dernier, tant sur l'exercice 1862, que sur les années antérieures, la somme de fr. 1570,07.

Les sommes payées par l'administration en 1862, pour entretien d'indigents traités dans d'autres communes, s'élèvent ensemble à fr. 2499,52.

§ 9.

Contentieux.

Néant.

§ 10.

Prix de propreté.

L'administration continue à accorder des prix de propreté; une somme de fr. 465,24 a été appliquée à cet objet, pendant l'année 1862. Les prix ont consisté en effets d'habillements, literies ou objets de ménage, accordés d'après les besoins présumés des indigents qui les avaient mérités.

SECTION II.

Hospices et hôpitaux.

§ 1.

Administration.

Le renouvellement quinquennal a été fait en temps opportun. M. J. B. H. Busschots, membre sortant, a été réélu en séance du conseil communal du 6 décembre 1862; il a été installé le 7 janvier suivant.

§ 2.

Biens meubles et immeubles.

Nous nous plaisons à constater le parfait entretien des biens de l'administration; aussi les adjudications

publiques s'en ressentent elles; lors de la dernière adjudication, une nouvelle majoration de revenus a été obtenue. L'administration a fait disparaître des baux les prestations en nature qui étaient imposées à deux de ses locataires.

§ 3.

Legs et donations.

Néant.

§ 4.

Acquisitions, aliénations, échanges.

L'administration a fait l'acquisition :

1° D'un jardin sis au béguinage de cette ville, derrière deux de ses habitations, d'une contenance de 2 ares, 7 centiares.

2° De 4 ares, 28 centiares d'excédants de chemins vicinaux, aboutissant à sa propriété située sous la commune d'Emblehem, Sⁿ A, N^o 247.

Il n'y a eu ni échanges ni aliénations.

§ 5.

Remboursement et emploi de capitaux.

Il a été remboursé en 1862, différents capitaux s'élevant ensemble à la somme de fr. 9904,78.

Voir pour le réapplicat les observations consignées au § 5, section I du présent titre.

§ 6.

Comptabilité.

Le budget pour l'exercice 1863, approuvé par le Conseil communal en séance du 6 décembre 1862, s'élève en recettes comme en dépenses, à la somme de fr. 95364,80.

Le compte du receveur pour l'exercice 1862, est soumis en ce moment à l'approbation du Conseil communal. Il présente :

En recettes	la somme de fr.	103374,22
En dépenses	" "	89246,06
Excédant	" "	14128,16

§ 7.

Contentieux.

Néant.

§ 8.

**Statistique des hospices des vieillards, des incurables,
des orphelins, etc.**

La population de nos divers hospices, s'élevait à la date du 1 juillet dernier, comme suit, :

		HOMMES. FEMMES.	
Hospices	{ St Jacques	26	"
	{ St Antoine	"	24
	{ Sts Anne et Joachim . .	12	12
	{ Stes Barbe et Béatrix . .	"	22
	{ Des orphelines	"	52
	{ Du Béguinage	"	2
TOTAL. . .		38	112
ENSEMBLE . .		150	

La construction d'un nouvel hôpital est toujours à l'état de projet; c'est surtout le désaccord sur le choix de l'emplacement le plus convenable qui retarde la solution de cette importante question.

Si nous sommes forcés d'exprimer encore ici nos regrets à cet égard, nous sommes heureux d'un autre côté, de pouvoir féliciter l'administration des hospices, de la mesure qu'elle a prise, de reconstruire et d'augmenter les habitations des hospices de S^{ts} Anne et Joachim et de l'hospice de S^{tes} Barbe et Béatrix.

Les habitations de S^{ts} Anne et Joachim sont destinées, comme on sait, à recevoir de vieux ménages; celles de l'hospice de S^{tes} Barbe et Béatrix sont destinées à de vieilles femmes.

Elles consistent dans de petites maisons, gaies et salubres, construites sans luxe ni prétention pour les besoins, soit d'un petit ménage sans enfants, soit d'une personne isolée; elles sont bâties autour d'un riant jardin qui est à l'usage des vieillards et des vieilles femmes de l'hospice.

Les vieux époux, admis à l'hospice de S^{ts} Anne et Joachim, continuent à vivre ensemble dans les petites maisons qui sont mises à leur disposition; ils arrangent leur ménage comme ils l'entendent; ils peuvent fréquenter leurs voisins, et ne sont pas forcés de subir le contact ou la société d'autres vieillards, avec lesquels ils pourraient ne pas sympathiser; bref, ils vivent ensemble dans l'hospice comme ils vivaient dans le monde, jusqu'à ce que la mort les sépare; chaque semaine ils reçoivent de l'administration le modeste denier nécessaire pour pourvoir aux frais de leur ménage.

A la mort de l'un des époux, le survivant conserve l'habitation qu'il avait occupée avec le défunt; toutefois

l'administration place souvent l'époux survivant, si c'est le mari qui survit, à l'hospice St Jacques (asyle pour vieillards), si c'est la femme, on lui accorde une habitation plus petite.

A l'hospice de S^{tes} Barbe et Béatrix, les vieilles femmes habitent aussi de petites maisons, dans lesquelles elles vivent séparées; elles arrangent leur ménage à leur convenance et pourvoient, comme les vieux couples, à leurs besoins au moyen de la petite somme qu'elles reçoivent chaque semaine de l'hospice.

L'administration soigne à ce que tous ces petits ménages soient tenus dans un état convenable de propreté.

La plupart des vieillards et surtout les vieilles femmes, continuent à travailler dans la mesure de leurs forces et ils augmentent ainsi par le modeste produit de leur travail le bien-être relatif dont ils jouissent à l'hospice.

Une infirmerie est attachée à chacun de ces hospices; les vieillards et les vieilles femmes y sont reçus et soignés en cas de maladie.

Voici quelques renseignements sur la fondation et le développement des différents hospices de notre ville :

1^o HOSPICE DE S^t JACQUES.

La date de la fondation de l'hospice de S^t Jacques (asyle pour les vieillards célibataires et veufs) est inconnue.

Une ordonnance du magistrat de la ville du 10 août 1496, fixe le nombre des vieillards, admis dans cet asyle, à douze. Différentes libéralités particulières ont successivement augmenté les ressources de l'établissement.

Le nombre des vieillards, aujourd'hui admis dans cet hospice, s'élève à vingt-six.

2° HOSPICE DE S^t ANTOINE.

On n'est pas d'accord sur l'époque de la fondation de l'hospice de S^t Antoine (asyle pour vieilles femmes).

Tandis que la chronique porte la date de la fondation à 1380 et désigne Franck Van Ballaer comme son fondateur, une note se trouvant dans les comptes de l'établissement de 1626 et 1627, constate que l'administrateur comptable de cette époque, eut en sa possession la traduction d'un acte authentique, par lequel Philippe de Viennois, seigneur de Rumpst, aurait fait une libéralité en faveur du dit hospice.

D'après ce document, Franck Van Ballaer n'en serait pas le fondateur mais un des principaux bienfaiteurs.

L'hospice S^t Antoine contient aujourd'hui vingt-quatre vieilles femmes, mais ce nombre est trop élevé; le chiffre normal est de dix-huit. Le surplus n'y a été placé que temporairement jusqu'à l'achèvement des habitations de l'hospice de S^{tes} Barbe et Béatrix; comme dans ce dernier asyle les vieilles femmes de l'hospice de S^t Antoine ont chacune une demeure séparée.

3° HOSPICE DE S^{ts} ANNE ET JOACHIM.

Cet admirable asyle pour les vieux époux a été fondé le 12 janvier 1600, par Gommar Back, pour six ménages sans enfants; en 1732, le sieur Rigouts a legué les fonds nécessaires pour trois autres ménages et en 1795 le sieur Kormann a fondé la dixième habitation.

L'administration des hospices a porté les habitations à quatorze, outre l'habitation de l'infirmière.

4° HOSPICE DE S^{tes} BARBE ET BÉATRIX.

On ignore quand et par qui l'hospice de S^{te} Barbe (asyle pour vieilles femmes) a été fondé.

Le document le plus ancien relatif à cet établissement est un règlement du magistrat de Lierre de 1483, qui fixe le nombre des femmes, admises à cet asyle, à dix.

Par donation approuvée par arrêté royal du 1^r août 1847, la dame veuve Van der Smissen, née Béatrix Van den Bergen, fonda un hospice pour douze vieilles femmes.

Cet hospice fut réuni à celui de S^{te} Barbe et ces deux asyles réunis portent aujourd'hui le nom d'hospice de S^{tes} Barbe et Béatrix.

L'hospice de S^{tes} Barbe et Béatrix contiendra vingt-six habitations pour autant de vieilles femmes, de plus deux habitations pour les gardes malades.

5° HOSPICE DES ORPHELINES.

L'hospice des Orphelines était autrefois composée de deux établissements, l'un, nommé *het Maegdenhuis*, fut fondé par Augustin Van Dyck, le 11 juillet 1570, l'autre, nommé *de school Muys*, du nom de son fondateur, fut érigé en 1635.

Un arrêté royal du 22 avril 1830 a réuni ces deux hospices.

Le nombre des Orphelines reçues à l'établissement est illimité, il s'élève aujourd'hui à quarante-sept; cinq religieuses du pensionnat de Ghyseghem desservent l'hospice et sont chargées de l'enseignement.

6° HOSPICE DU BÉGUINAGE.

Cet hospice remplace l'ancienne infirmerie du Béguinage, il sert surtout d'asyle aux vieilles béguines pauvres et infirmes.

Lorsqu'on examine la destination de ces différents hospices, on voit que les femmes ont été de préférence l'objet des libéralités des fondateurs. La population des femmes dans les différents hospices s'élève à 112, tandis que celle des hommes ne monte qu'à 38. C'est surtout l'absence d'un hospice pour les Orphelins qui rend cette différence si sensible.

Le legs de 20,000 francs fait par M^r Peeters-Schram, dont l'acceptation a été autorisée par arrêté royal du 2 mars 1854, permettra un jour d'ériger un tel hospice, dont le besoin se fait si souvent sentir.

§ 9.

Statistique des hôpitaux.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, il a été traité à l'hôpital civil 493 et à l'hospice des incurables 14 individus, qui ont fourni ensemble 16615 journées d'entretien.

Pendant la même époque 87 individus sont décédés à l'hôpital et aux différents hospices ressortissant à l'administration.

§ 10.

Statistique de l'hospice de maternité.

Voir les rapports précédents.

§ 11.

Aliénés.

Le nombre des aliénés à charge du bureau de bienfaisance s'élève à 31.

§ 12.

Aveugles et sourds-muets.

En attendant l'allocation de subsides de la part du gouvernement et de la province, la ville a pourvu au placement d'un aveugle et d'un sourd-muet.

§ 13.

Enfants trouvés et abandonnés.

Le nombre d'enfants trouvés s'élève aujourd'hui à 2.

§ 14.

Hospices particuliers.

Néant.

SECTION III.

Mont de piété.

§ 1.

Opérations.

Les tableaux qui suivent donnent le mouvement du magasin pendant l'année 1862, ainsi que l'état comparatif des opérations faites pendant les années 1861 et 1862.

COMPTABILITÉ DES GAGES. — MOUVEMENT DU MAGASIN.

NOMBRE DES GAGES et MONTANT DES CAPITAUX.	En magasin au 1 janvier 1862.		Gages entrés au magasin pend ^t l'année.		TOTAL.		GAGES SORTIS PENDANT L'ANNÉE.			En magasin au 31 déc. 1862.
							par déga- gement.	par vente.	TOTAL.	
GAGES. En Marchandises neuves Autres	46	482	528	386	17	403	125			
	5618	22350	28168	23124	271	23395	4773			
	Total.	5664	23032	28696	23310	288	23798	4898		
CAPITAUX PRÊTÉS. Sur marchandises neuves Autres	1020	6332	8252	5745	237	5982	2270			
	27970	91775	119745	92648	879	93527	26218			
	Total.	29880	98107	127997	98393	4116	99509	28488		

La commission administrative du mont de piété n'a subi aucun changement. Elle continue à donner tous ses soins à l'établissement.

De son côté le personnel s'acquitte parfaitement de ses devoirs.

Le résultat des opérations qui précède démontre que l'établissement se trouve dans un état prospère.

SECTION IV.

Dépôt de mendicité.

Le nombre des reclus, à charge de notre ville, au dépôt de mendicité de Hoogstraeten, s'élevait au 31 décembre 1862 à neuf; pendant la même année, la ville a payé une somme de fr. 1805,80 pour frais d'entretien.

SECTION V.

Ouvroirs, ateliers de charité.

Néant.

SECTION VI.

Caisse d'épargne, de prévoyance en faveur des ouvriers,
associations de secours mutuels.

Nous donnons ci-après les résultats que présentent les comptes des sociétés de secours mutuels reconnues.

1^o Association des ouvriers cordonniers, tanneurs, selliers,
etc., reconnue par arrêté royal du 31 décembre 1853 :

Compte de l'exercice 1862.

Recettes fr. 503,00

Dépenses " 346,82

Excédant " 156,18

Boni du compte de 1861 " 368,86

En caisse. " 525,04

2^o Association des ouvriers tailleurs, reconnue par arrêté
royal du 9 avril 1857.

Compte du même exercice.

Recettes fr. 237,12

Dépenses " 259,73

Déficit " 22,61

Boni du compte précédent " 458,98

En caisse " 436,37

A la demande du gouvernement nous avons invité les
sociétés non reconnues à produire leurs comptes de l'exer-
cice dernier.

Les sociétés suivantes ont répondu à cet appel et leurs
comptes ont été transmis à l'autorité supérieure, savoir :

A. Société des ouvriers cordonniers, *les jeunes Crépinistes*.

Recettes fr. 511,97

Dépenses " 188,94

Excédant " 323,03

Id. du compte précédent " 413,00

En caisse " 736,03

B. Société des ouvriers en soie, dite de S^t Xavier.

Recettes fr. 245,82

Dépenses. . . . " 133,11

Excédant . . . " 112,71

Boni du compte précédent . . " 362,39

En caisse " 475,10

C. Société des ouvriers maçons, tailleurs de pierres, vitriers, peintre et ardoisiers, nommée *les quatre Couronnés* :

Recettes fr. 186,40

Dépenses. . . . " 190,29

Déficit. . . . " 3,89

Boni du compte précédent . . " 422,13

En caisse. " 418,24

SECTION VII.

—

Crèche pour la première enfance.

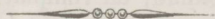


Néant.

SECTION VIII.

—

École gardienne.



Deux cent quarante-six enfants fréquentaient l'école gardienne à la fin de l'année scolaire 1862-1863.

Pendant cette année soixante-sept garçons et cinquante filles ont été reçus à l'école.

Cent et cinq enfants ont quitté l'établissement; de ce nombre vingt-trois sont entrés à l'école d'application, vingt-neuf à l'école communale des filles, quatre sont passées à l'école Heyns, seize ont été retirés par les parents, soit pour les placer à des écoles particulières, soit pour leurs faire apprendre des métiers; deux ont quitté la ville et deux, un garçon et une fille, sont venus à mourir.

L'état sanitaire des enfants a été des plus satisfaisants, on a soin d'aérer constamment les classes et de les tenir dans un état de propreté convenable.

Les Dames protectrices continuent à exercer leur mission charitable avec un dévouement qui ne connaît pas de bornes.

Lors de la distribution des récompenses qui a eu lieu le 13 septembre dernier elles ont donné aux enfants les objets d'habillement suivants : 120 robes, 124 tabliers, 137 blouses, 124 pantalons; en outre les seize enfants les plus méritants ont reçu des chemises, des casquettes, des bonnets et des sabots.

Les objets d'habillement avaient été confectionnés par les soins des dames.

Elles voudront recevoir ici le tribut de notre reconnaissance pour ces œuvres de bienfaisance.

Par suite de la nomination de M^r Liebrechts aux fonctions de juge au tribunal de 1^{re} instance à Louvain, une place de membre de la commission administrative est devenue vacante, le conseil communal a, dans sa séance du 3 décembre dernier nommé, en remplacement du démissionnaire, M^r Edmond Duysters, industriel à Lierre. Le nouveau titulaire a bien voulu accepter les fonctions de secrétaire de la commission, auxquels ses collègues l'ont appelé et dont son devancier se trouvait chargé.

Quoique M^r Liebrechts n'ait fait partie de la commission

que pendant un court espace de temps, il a cependant laissé d'unanimes regrets parmi ses collègues.

Les besoins de l'école s'accroissent toujours; toutefois le crédit alloué par la ville et les subsides accordés par le gouvernement et la province, ont permis jusqu'ici à la commission de faire face à toutes les dépenses.

Le personnel enseignant n'a pas subi de changement depuis notre dernier rapport. Les institutrices sont pleines de zèle et de dévouement. Pour leur donner une preuve de sa satisfaction, l'administration de l'école a porté leurs appointements, savoir : ceux de la 1^{re} institutrice M^{lle} Van Berckel à 700 frs., ceux de la 2^e institutrice M^{lle} Sneyers à 500 frs. et ceux de l'aide-institutrice à 365 frs.

SECTION IX.

Associations et institutions charitables particulières,
expositions d'objets d'art, etc., faites dans un but
de bienfaisance.

La société dite de St Vincent de Paul et celle des dames de charité continuent leur œuvre bienfaisante; nous trouvons dans un rapport sur la situation de la première de ces deux sociétés résumant les opérations faites pendant les dernières années que :

En 1859 les recettes se sont élevées à fr. 1964,57
et les dépenses à " 1322,00

En 1860 recettes fr. 1950,84
Dépenses " 1916,86

Et en 1861 recettes fr. 1658,41
Dépenses " 1571,18

Les recettes sont le résultat de collectes faites parmi les membres, de dons particuliers, de sermons de charité et autres.

Les dépenses consistent en pains, riz, soupe économique, charbons, effets d'habillement et de couchage, dons en argent, etc., etc.

Il n'y a pas eu d'expositions et la distribution de soupe économique n'a pas dû être organisée par suite de l'hiver peu rigoureux et du prix favorable des céréales.

SECTION X.

Service médical.

La dame Van Roy, née Duynen, est venue à mourir; sa fille, la demoiselle Anne Barbe Van Roy, l'a remplacée comme sage-femme.

Il n'y a pas eu d'autres mutations dans le service médical.

TITRE CINQ.

Culte.

SECTION I.

Culte catholique.

§ 1.

Clergé.

Sans mutation.

§ 2.

Traitements et suppléments de traitements.

Voir les rapports précédents.

§ 3.

Églises et presbytères.

Depuis notre dernier rapport les cinq vitraux peints du chœur de l'église de S^t Gommar, dont la restauration avait été confiée à M. Capronnier de Bruxelles, ont été placés; ils donnent à l'église un magnifique aspect.

L'artiste s'occupe en ce moment de la restauration d'un sixième vitrail du chœur.

Toutes les autres églises de la ville sont bien entretenues.

Nous regrettons que l'église de S^t Gommar ne soit pas encore éclairée au gaz, cela ne pourrait que relever la splendeur de l'édifice.

Dans la plupart des communes, où des usines à gaz existent, les fabriques d'églises se sont empressées de recourir à ce mode d'éclairage.

On construit en ce moment une tour en style gothique à l'église de l'Ermitage; cette construction se fait aux frais de M^r Pierre Norbert Claes, prêtre catholique, propriétaire de l'église.

L'église de l'Ermitage est fort ancienne, elle existait déjà en 1262, elle fut agrandie en 1413, dévastée en 1579 et rétablie en 1583; en 1660 sa toiture fut renouvelée.

Les confessionnaux qui se trouvent adossés aux deux murs latéraux de l'église furent achevés en 1669; le travail remarquable de ces boiseries et surtout celui

des figures symboliques qui en font partie, attire l'attention de tous les visiteurs.

Le nom du sculpteur de ces productions artistiques n'est pas venu jusqu'à nous. Les stalles du chœur, qui ont été établies en 1671 sont attribuées au même artiste.

La chaire à également de la valeur comme œuvre d'art, on admire surtout les dentelures de l'escalier.

Déclarée propriété nationale, en vertu des lois de la république française, l'église de l'Ermitage fut vendue le 9 floréal an X et acquise pour 16000 livres par le père Claes, ancien prieur des Dominicains; ce digne ecclésiastique qui, à sa mort arrivée en 1838, laissa d'unanimes regrets à Lierre, transmit en 1837 l'église de l'Ermitage à son neveu qui en est aujourd'hui propriétaire.

C'est dans l'église de l'Ermitage que fut enterré le Bourgmestre Richard Van Graesen, qui a laissé des manuscrits intéressants sur l'histoire de notre ville.

L'administration communale a construit dans le courant de l'été un mur qui sépare le jardin de la maison curiale de la propriété voisine.

§ 4.

Fabriques d'églises.

Les renouvellements partiels ont eu lieu aux époques prescrites.

ÉGLISE DE S^t GOMMAR.

CONSEIL DE FABRIQUE.

Sont réélus : MM. Sebrechts, président; Notelteirs, secrétaire et Lambrechts, tous membres sortants.

BUREAU DES MARGUILLIERS.

M. Lambrechts, président, membre sortant, est réélu.

ÉGLISE DE S^{te} MARGUERITE.

CONSEIL DE FABRIQUE.

Sont réélus : MM. Crabbé président, et Adriaenssens secrétaire, membres sortants.

BUREAU DES MARGUILLIERS.

MM. Verbeeck, président; Adriaenssens, secrétaire et Van Reusel, trésorier.

Les comptes des fabriques des différentes églises, ainsi que celui de la congrégation des Sœurs noires pour l'exercice 1862, ont été déposés à l'hôtel de ville conformément à l'art. 89 du décret du 30 décembre 1809.

Voici les résultats qu'ils présentent :

A. ÉGLISE DE S^t GOMMAR.

Recettes extraordinaires	fr. 11640,48
Recettes ordinaires	" 23239,13
Recettes faites en dehors du budget de 1862	" 5034,34
Total.	" 39913,95
Dépenses ordinaires	" 19061,55
Dépenses extraordinaires	" 11600,68
Total	" 30662,23
Excédant	" 9251,72

B. ÉGLISE DE L'ERMITAGE.

Recettes ordinaires et extraordinaires.	fr. 960,43
Dépenses ordinaires	" 990,54
Déficit.	" 30,11

C. ÉGLISE DE S^{te} MARGUERITE AU BÉGUINAGE.

Recettes ordinaires	fr. 3292,83
Dépenses ordinaires	" 3307,94
Déficit.	" 15,11

D. ÉGLISE DE S^t AUGUSTIN.
(CONGRÉGATION DES SŒURS NOIRES).

Recettes.	fr. 1506,50
Dépenses	" 1446,85
Excédant.	" 59,65

§ 5.

Biens meubles et immeubles appartenant aux fabriques.

Sans observations particulières.

§ 6.

Legs et donations.

Néant.

§ 7.

Acquisitions, Aliénations, Échanges.

Néant.

§ 8.

Remboursement et remploi de capitaux.

Néant.

§ 9.

Contentieux.

Voir le rapport précédent.

§ 10.

Couvents et Corporations religieuses.

Le nombre n'en est pas augmenté.

SECTION II.

Culte Protestant, Anglican et Israélite.

Pour mémoire.

SECTION III.

Cimetières.

Sans observations nouvelles.

TITRE SIX.

Instruction publique.

SECTION I.

Enseignement primaire.

§ 1.

École primaire supérieure.

Néant.

§ 2.

Écoles primaires et communales.

Au 1^r janvier 1863, 440 jeunes garçons recevaient l'instruction gratuite à l'école d'application. Si l'on compare ce chiffre à celui des élèves qui recevaient l'instruction à cette école au 1^r janvier 1848, on trouve une augmentation de 181 élèves. En effet dans le rapport qui a été fait en 1848 au conseil communal sur la situation des affaires de la ville, il est dit qu'à cette époque l'école d'application contenait 259 élèves.

Nous signalons cette différence avec bonheur; elle prouve combien le désir de donner l'instruction aux enfants gagne du terrain chez la petite bourgeoisie et combien il était nécessaire de donner à l'école d'application l'agrandissement qu'elle a reçu aujourd'hui.

L'école communale gratuite des filles a été fréquentée pendant l'année scolaire 1862-1863 par 138 élèves.

Les élèves ont continué à se distinguer par leur bonne conduite, leur fréquentation régulière de l'école, leur application et leurs progrès.

Le programme de l'instruction primaire a reçu toute son application à l'école, l'instruction avancée des élèves des classes supérieures a permis de joindre au programme l'enseignement de la géographie et des éléments de la langue française.

Nous ne pouvons que répéter ici les éloges que nous donnâmes l'année dernière au personnel enseignant. La 1^{re} institutrice, M^{lle} Van In, dirige l'établissement avec une intelligence et une entente remarquables. Souvent nous avons entendu citer notre école de filles comme un véritable modèle.

L'année scolaire 1862-1863 a été clôturée par une distribution solennelle de prix.

Nous nous référons pour le surplus à ce que nous avons dit dans nos rapports précédents.

La ville est en ce moment occupée à construire hors la porte d'Anvers l'école de l'extra-muros, dont il a été fait mention dans notre rapport précédent. Le gouvernement et la province interviennent pour les deux tiers dans les frais de cette construction.

L'école est divisée en deux classes, dont l'une devra servir pour les garçons, l'autre pour les filles; chacune de ces classes pourra contenir 90 à 95 élèves.

Nous espérons que l'organisation de l'école et son ouverture pourront encore avoir lieu dans le courant de l'année.

Le nombre des jeunes filles qui pendant l'année scolaire ont reçu l'instruction gratuite à l'école de la fondation Heyns s'est élevé à 141. D'après le rapport du bureau de bienfaisance, cette école se trouve dans un état satisfaisant et répond aux intentions de la fondatrice.

§ 5.

Écoles primaires privées.

A. SUBSIDIÉES.

Néant.

B. NON SUBSIDIÉES.

Lierre compte huit écoles non subsidiées qui sont fréquentées par des élèves payants.

Deux de ces écoles, pour les enfants du sexe masculin, contiennent ensemble 201 élèves.

Trois écoles pour jeunes filles contiennent. 398 "

Les trois écoles restantes sont fréquentées par des enfants des deux sexes et leur nombre s'élève à 195 "

Total. . . 794 "

Le chiffre de l'année dernière montait à . 866 "

Il y a donc une diminution de 72 "

C. ADOPTÉES PAR LA COMMUNE.

La commune n'a pas d'école adoptée. 149 Enfants pauvres dont 144 filles et 4 garçons recevaient au 31 décembre dernier, l'instruction gratuite chez les Béguines, les pauvres Claires et les Sœurs de charité.

§ 4.

Écoles gardiennes.

Voir ce qui a été dit à la section VIII, titre quatre.

§ 5.

Écoles d'adultes.

Nous extrayons les renseignements suivants d'un rapport que M^r le professeur Troch nous a présenté sur la situation de l'école dominicale pour adultes qu'il dirige.

§ 1. NOMBRE ET CLASSIFICATION DES ÉLÈVES.

Au 31 décembre 1862 le nombre des élèves était de 243.

L'école comprend sept classes ou divisions, chaque division est placée dans une salle séparée, à l'exception de la 2^{me} et 3^{me} qui sont réunies.

La 1^{re} division contenait au 31 décembre 1862 23 élèves.

La 2 ^{ee}	—	—	—	31	—
La 3 ^{me}	—	—	—	34	—
La 4 ^{me}	—	—	—	66	—
La 5 ^{me}	—	—	—	53	—
La 6 ^{me}	—	—	—	20	—
La 7 ^{me}	—	—	—	16	—

§ 2. AGE DES ÉLÈVES.

A. Élèves de moins de 12 ans . . .	23
B. " de 12 à 14 ans . . .	117
C. " de 15 à 18 ans . . .	89
D. " de plus de 18 ans . . .	14

§ 3. PROFESSIONS AUXQUELLES APPARTIENNENT LES ÉLÈVES.

Cordonniers	87
Charpentiers	19
Ouvriers pour la fabrication de soie	15
Agriculteurs	13
Tailleurs	12

Forgerons	.	.	.	.	.	.	9
Couteliers	.	.	.	.	.	.	6
Domestiques	.	.	.	.	.	.	5
Ouvriers pour la fabrication d'instrum. de musique	.	.	.	.	.	.	5
" " " de chaises	.	.	.	.	.	.	5
Tourneurs	.	.	.	.	.	.	4
Brossiers.	.	.	.	.	.	.	4
Ouvriers pour la fabrication de tabac	.	.	.	.	.	.	4
" " " de pipes.	.	.	.	.	.	.	4
Barbiers .	.	.	.	.	.	.	2
Ferblantiers	.	.	.	.	.	.	2
Chaudronniers	.	.	.	.	.	.	2
Colporteurs	.	.	.	.	.	.	2
Imprimeur	.	.	.	.	.	.	1
Tapissier	.	.	.	.	.	.	1
Tailleur de pierre	.	.	.	.	.	.	1
Brodeur sur tulle	.	.	.	.	.	.	1
Vannier .	.	.	.	.	.	.	1
Charron .	.	.	.	.	.	.	1
Ouvrier pour la fabrication de laine .	.	.	.	.	.	.	1
Messenger	.	.	.	.	.	.	1
Tonnelier	.	.	.	.	.	.	1
Cordier .	.	.	.	.	.	.	1
Peintre .	.	.	.	.	.	.	1
Sans profession .	.	.	.	.	.	.	32
Total.							243

§ 4. TEMPS OU L'ÉCOLE EST OUVERTE.

L'école se tient le dimanche de 5 à 7 heures.

Les vacances correspondent aux vacances de l'école normale.

§ 5. MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT.

Outre les branches énumérées à l'art. 6 de la loi du 23 septembre 1842, on enseigne encore la langue française et la géographie.

Les élèves qui fréquentent l'école, ou bien n'ont reçu aucune instruction, ou leur instruction n'a pas été complète, parce qu'ils ont quitté l'école primaire trop tôt.

§ 6. LOCAL.

Le local de l'école d'application annexée à l'école normale, sert aussi aux élèves de l'école d'adultes.

—
L'enseignement est donné sous la direction de M^r Troch, professeur à l'école normale, par les élèves de cet établissement. La ville continue à lui allouer un subside annuel de 200 fr.

§ 6.

Écoles dominicales.

—
Une école dominicale dirigée par les Ursulines, comptait au 31 décembre dernier 350 filles.

RÉSUMÉ.

—
Il résulte des indications qui précèdent, que le chiffre des élèves qui recevaient, au 1^r janvier dernier, l'instruction primaire dans les différentes institutions de notre ville, s'élevait comme suit :

ÉLÈVES PAYANTS.

Garçons	320	
Filles		474

ÉLÈVES NON PAYANTS.

A. ÉCOLES PRIMAIRES.

Garçons	444	
Filles		424

B. ÉCOLES D'ADULTES.

Garçons	243	
-------------------	-----	--

C. ÉCOLES DOMINICALES.

Filles		350
------------------	--	-----

Totaux. 1007 1248

RÉCAPITULATION.

Garçons	1007
Filles	1248

Total général des enfants qui reçoivent
l'instruction primaire dans les écoles . 2255

Dans ce nombre ne sont pas compris les élèves qui reçoivent l'instruction primaire dans la section préparatoire de l'école moyenne, qui s'élevait au 1^r janvier dernier à 106, ni les enfants de l'école gardienne dont le chiffre montait à la même époque à 246.

Comparons le chiffre des élèves qui au 1^r janvier dernier recevaient l'instruction primaire à Lierre, dans n'importe quel établissement, avec le chiffre des élèves qui au 1^r janvier 1848, recevaient l'instruction primaire à Lierre, suivant le rapport fait au Conseil par le collège échevinal le 19 octobre 1848, et nous trouvons les différences suivantes,

	Élèves.	
	1848	1863
I. Enseignement gratuit.		
1 ^o École d'application annexée à l'école normale (garçons).	259	440
2 ^o École communale des filles (Cette école n'a été organisée qu'en 1860).		138
3 ^o École de la fondation Heyns (Ce n'est qu'après 1848 que cette école a été ouverte).		141
4 ^o École gardienne, organisée en 1856		246
5 ^o École dominicale pour adultes (garçons), dirigée par le professeur Troch	160	243
6 ^o École gratuite pour jeunes filles, établie A au Béguinage, B par les soins des religieuses pauvres Claires et C par les Sœurs de charité d'après les renseignements fournis à l'administration communale	125	149
7 ^o École dominicale de M ^{me} veuve Van der Smissen, tant pour garçons que pour filles. Cette école a été supprimée par cette dame en 1859.	134	
8 ^o École dominicale pour jeunes filles des Ursulines et Sœurs de charité	260	350
Récapitulation.	938	1707

II. Instruction pour élèves solvables.

	Élèves.	
	1848	1863
En 1848 il existait une école primaire communale qui était fréquentée par les garçons et les jeunes filles; elle comprenait au 1 ^r janvier 1848, 85 garçons	85	
Et 29 jeunes filles	29	
L'école primaire communale pour garçons a été annexée à l'école moyenne, dont elle forme la section préparatoire, elle contenait au 1 ^r janvier 1863		106
Une école communale pour les jeunes filles solvables n'a pas été organisée par la ville, les jeunes filles payant l'écolage ont, depuis la suppression de l'école primaire communale, fréquenté des institutions privées non subsidiées ni adoptées par la commune . . .		
Les écoles privées fréquentées par les jeunes filles payant l'écolage comptaient ensemble au 1 ^r janvier 1848	285	
Au 1 ^r janvier 1863, les écoles privées fréquentées par les filles comptaient . . .		474
Les écoles privées pour garçons, contenaient au 1 ^r janvier 1848	308	
Au 1 ^r janvier 1863 les écoles privées pour garçons contenaient		320
Récapitulation. . .	707	900

Le nombre des élèves qui recevaient ainsi au 1^r janvier 1848 l'instruction primaire, s'élevait pour l'enseignement gratuit à 938
et pour les élèves payants à 707

Total 1645

Celui des élèves recevant l'instruction primaire au 1 ^r janvier 1863, s'élevait pour l'enseignement gratuit à	1707
et pour les élèves payants à	900
Total	2607
Différence en plus au 1 ^r janvier 1863	962

§ 7.

Écoles d'industrie, d'arts et métiers, d'apprentissage.

Voir rapports précédents.

§ 8.

Écoles et cours normaux.

Le nombre des élèves qui fréquentent les cours à l'école normale de l'état, établie en cette ville, s'élève à cent soixante.

§ 9.

Personnel de l'enseignement, traitements des instituteurs, conférences. — Caisse de prévoyance.

Le personnel enseignant de l'école communale des filles contribue dans la caisse de prévoyance instituée au profit des instituteurs urbains.

§ 10.

Bâtiments d'école.

Voir rapports précédents.

§ 11.

Subsides en faveur de l'enseignement primaire.

Les subsides suivants ont été accordés :

- | | |
|---|---------|
| 1° Par l'état au profit de l'école gardienne . . | fr. 500 |
| 2° Par la province pour le même objet . . . | » 550 |
| 3° Par l'état pour subvenir aux besoins de
l'instruction primaire. | » 3000 |

SECTION II.

Enseignement moyen.

En commençant cette section, nous sommes heureux de pouvoir constater les succès que les élèves de l'école moyenne ont obtenus aux concours organisés par le gouvernement à la fin de l'année scolaire 1862—1863.

Cinq élèves nouveaux et deux élèves vétérans ont pris part à ces concours.

Entre les élèves nouveaux François Deckers a obtenu le premier prix du concours spécial de langue flamande et Amedée Sneyers le second prix.

Entre les élèves vétérans Marcellin Niesz a obtenu le second prix du concours spécial de langue flamande, et le même élève a obtenu le quatorzième prix au concours général. Ce dernier avait, comme élève nouveau, remporté l'année dernière le 3^e accessit au concours de langue flamande et la 10^e mention honorable au concours général.

Ces succès démontrent que notre école moyenne continue à marcher dans la voie du progrès.

Le personnel des élèves s'accroît toujours; 191 élèves ont fréquenté l'école pendant l'année scolaire 1862-1863.

Comme les années précédentes nous n'avons que des éloges à donner au directeur et aux professeurs; tous continuent à justifier la confiance du bureau administratif et des pères de famille.

Nous n'avons reçu que des renseignements favorables sur la conduite des élèves et sur leurs progrès; ce n'est que dans la section préparatoire que l'instruction est restée en souffrance, par suite du départ subit et imprévu, vers la fin de janvier, du 2^{me} instituteur Van Rollegheem qui n'a été remplacé par le titulaire actuel, le sieur Nackom, qu'au commencement du mois d'avril.

Tous les élèves des classes préparatoires ont été dans l'entretemps confiés aux soins du 1^r instituteur M^r Vercammen.

Le grand nombre des élèves de l'école préparatoire a nécessité la nomination d'un instituteur dédoublant. Le sieur Soons, instituteur privé à Lierre, a été nommé à ces fonctions par arrêté ministériel du 7 septembre dernier.

Le bureau administratif a été renouvelé dans le courant de l'année; les membres sortants ont tous été confirmés dans leurs fonctions, ce sont :

MM. Hubar et le comte Amedée de Marnix, membres du Conseil communal, et MM. De Coster curé-doyen et Bosmans médecin, élus en dehors du Conseil.

Nous saisissons cette occasion pour remercier ces messieurs de l'appui qu'ils ont bien voulu nous prêter dans l'intérêt de l'enseignement.

Les rapports entre le bureau administratif et le directeur ont toujours été d'une parfaite convenance et ont continué à mettre au jour le tact et l'intelligence avec lesquels l'établissement est dirigé.

SECTION III.

Enseignement supérieur.

Les comptes des deux fondations boursières, pour l'exercice 1862, présentent les résultats suivants :

A. COMPTE DE LA FONDATION LIEBRECHTS-BACX.

Recettes . . .	fr. 117,92
Dépenses . . .	" 96,28
En caisse. . .	" 21,64

B. COMPTE DE LA FONDATION VAN DER LINDEN-LODEWYCKX.

Recettes . . .	fr. 1227,87
Dépenses . . .	" 1094,09
En caisse. . .	" 133,78

Les dépenses consistent dans l'achat de titres, de la dette publique à $4\frac{1}{2}\%$ pour un capital de 1100 fr.

L'excédant du compte a été appliqué, jusqu'à concurrence de frs. 100,39, à l'achat d'un titre de la dette publique à $4\frac{1}{2}\%$. L'inscription de ce titre, s'élevant à fr. 100,00, a été faite au grand-livre de la dette publique le 5 juin dernier, sous le n° 11587, 3^e série.

Jusqu'ici la bourse destinée à l'étude du droit est restée vacante, malgré différents appels faits par la voie des journaux.

SECTION IV.

Écoles spéciales.

Néant.

TITRE SEPT.

Beaux-arts. — Sciences et Lettres.

SECTION I.

Beaux-arts; Académie des beaux-arts. — Écoles spéciales de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture, etc. — Musée. — Collections particulières. — Exposition d'objets d'art. — Monuments. — Conservatoires. — Écoles et sociétés musicales et dramatiques. — Sociétés d'agrément. — Fêtes publiques.

266 Élèves ont fréquenté les cours de l'école de dessin et d'architecture, pendant l'année scolaire 1862-1863; de ce nombre 62 appartiennent à la classe d'architecture. Un grand nombre de jeunes gens des communes environnantes (cinquante-quatre) ont suivi les cours.

Les branches de l'enseignement se composent :

Pour la division du dessin.

Du dessin linéaire, ornements et têtes au trait, idem ombrés, antique, têtes et ornements, perspective, modelage d'ornements et peinture d'après l'antique.

Pour la division de l'architecture.

Ordres, architecture régulière, coupe de pierre, perspective architecturale, charpenterie et menuiserie, construction de bâtiments, composition architecturale, devis estimatifs de construction.

La commission administrative n'a pas subi de changement; elle s'occupe avec le zèle le plus louable de tout ce qui concerne le progrès de l'institution.

M^r Verbert, professeur adjoint à la division du dessin, étant venu à mourir, un concours a été ouvert entre les divers postulants; vous en avez confié la direction à trois professeurs de l'académie royale des beaux-arts à Anvers, délégués à cet effet par M^r le directeur de cet établissement. C'est à la suite de ce concours que vous avez nommé le sieur C. J. Niesz, à la place devenue vacante.

M^r Verbert était attaché à l'école depuis plus de trente ans; durant cette longue carrière il s'est toujours distingué par une extrême bienveillance pour la jeunesse et par un dévouement sincère et consciencieux à la modeste besogne dont il était chargé.

Les membres du personnel enseignant font tous preuve de zèle et de dévouement.

Nos anciens lauréats De Weerd^t et Van Tongerloo, commencent à se faire connaître dans le monde artistique.

Nous continuerons à suivre leurs pas, et nous espérons qu'ils justifieront un jour les prédictions que nous leur adressâmes, lorsqu'ils vinrent déposer dans leur ville natale les lauriers qu'ils avaient obtenus à l'académie royale d'Anvers.

Le gouvernement et la province continuent à subsidier l'école.

Les sociétés de musique et de chant font des progrès; il en est de même des deux sociétés dramatiques d'amateurs, qui pendant l'hiver dernier ont donné différentes représentations.

Notre théâtre a été, comme précédemment, exploité cet hiver par la troupe du théâtre national flamand d'Anvers.

Les fêtes publiques se célèbrent convenablement et dans la proportion des crédits alloués pour cet objet.

SECTION II.

Sciences et lettres : académie et sociétés scientifiques.

— Bibliothèques. —

Autres établissements scientifiques et littéraires.

La bibliothèque populaire, dont vous veniez de voter la création lors de notre dernier rapport, n'a pas tardé à s'ouvrir.

Le règlement proposé par le collège ayant reçu l'approbation du Conseil en séance du 3 novembre 1862, une commission a été nommée pour administrer la bibliothèque. Cette commission se compose, outre le bourgmestre, président de droit, de MM. Hubar, conseiller communal, vice-président; Sleeckx, professeur à l'école normale, secrétaire, Ch. Nauwelaerts, professeur à l'école moyenne, trésorier, Anton Bergmann, avocat, et Em. Janssens, horloger, membres. Elle a été installée par le bourgmestre, le 15 novembre dernier.

La commission s'est tout d'abord occupée de la rédaction d'un règlement d'ordre intérieur. Ce règlement a été approuvé le 6 décembre et dans sa séance du 7 février 1863, le Conseil a procédé à la nomination d'un bibliothécaire-archiviste. C'est M^r Alphonse Coene de Lierre, qui a été désigné pour remplir ces fonctions.

L'ouverture de la bibliothèque a eu lieu le 3 mai dans un local dépendant de l'hôtel de ville. Cette ouverture avait été précédée d'un appel par la voie des journaux à ceux de nos concitoyens, que la commission devait

croire disposés à s'associer à ses efforts par le don de livres et d'autres objets propres à prendre place dans la collection qu'il s'agissait de former. Un certain nombre d'habitants, appréciant l'utilité incontestable de l'institution en faveur de laquelle on réclamait leur concours, se sont empressés de répondre à l'appel de la commission. Nous nourrissons l'espoir que tous nos concitoyens qui s'intéressent à l'instruction, finiront par comprendre qu'il est de leur devoir de contribuer au développement d'une institution appelée à rendre de grands services. Les noms des personnes qui veulent bien envoyer des livres sont consignés dans un registre particulier.

Le gouvernement, à la demande du collège, a fait don à la bibliothèque d'un assez grand nombre d'ouvrages. Grâce à ce concours et à celui des donateurs, la collection se compose aujourd'hui d'environ 1500 volumes, tant en langue flamande qu'en langue française, et traitant des sciences, lettres et arts, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, etc.

L'histoire est représentée largement ainsi que la littérature nationale. La bibliothèque possède dès aujourd'hui les œuvres de la plupart des écrivains flamands qui ont réussi à se faire un nom en Belgique et même à l'étranger. Elle reçoit en outre un certain nombre de revues et autres écrits périodiques.

Quant à la manière dont notre population profite des livres mis à sa disposition, nous devons dire qu'elle répond complètement à notre attente, et que sous ce rapport, nous n'avons qu'à nous féliciter de l'établissement de la bibliothèque.

Depuis le jour de l'ouverture, le local n'a pas cessé d'être fréquenté assidûment, le jeudi et surtout le dimanche. La moyenne des livres donnés en lecture est

de deux cent cinquante par semaine, et comme ce chiffre augmente de jour en jour, tout fait prévoir qu'il aura plus que doublé avant la fin de l'année.

C'est là un résultat des plus satisfaisants. Il prouve que l'utilité de l'institution est reconnue par la grande majorité de notre population. Cette utilité sera encore mieux appréciée à mesure que la collection s'enrichira et pourra fournir aux lecteurs les livres dans lesquels ils cherchent de préférence un délassement aussi instructif qu'agréable.

Il nous reste à dire quelques mots des ressources de la bibliothèque.

Comme vous le savez Messieurs, ces ressources ne sont pas considérables. La ville accorde, outre la jouissance d'un local, un subside annuel de fr. 300. Celui de la première année ayant été absorbé presque en entier par les frais d'ameublement et d'installation, la commission n'a pu consacrer encore à l'achat de livres qu'une somme relativement minime.

Cependant les frais de premier établissement étant faits, cette situation doit s'améliorer nécessairement, puisque dorénavant les subsides ne devront servir qu'à entretenir et à compléter la collection. Aussi la commission pense-t-elle que le dépôt ne peut manquer de devenir, d'ici à quelques années, véritablement digne de la ville de Lierre, et nous avons la conviction qu'elle verra réaliser cet espoir, pour peu que tout le monde veuille bien se joindre à elle pour travailler au développement d'une institution qui mérite toutes les sympathies.

TITRE HUIT.

Hygiène et Salubrité publique.

SECTION I.

Commission médicale,

Sans changement.

SECTION II.

Personnel médical : Docteurs en médecine, en chirurgie
et en accouchements. — Pharmaciens. — Sages-femmes.

La dame Van Roy, née Duynen est décédée; c'est la
seule mutation qui soit intervenue dans le personnel
médical.

SECTION III.

Conseil de salubrité.

Sans observations.

SECTION IV.

Dispensaires. — Secours aux noyés et aux asphyxiés.

Voir ce qui a été dit au précédent rapport.

SECTION V.

État sanitaire.

Aucune épidémie n'a régné dans notre ville depuis notre dernier rapport et l'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

SECTION VI.

Vaccine.

Pendant l'année 1862, le comité de vaccine a fait 346 vaccinations gratuites.

Le gouvernement lui a, comme les années précédentes, accordé la médaille en or.

SECTION VII.

Prostitution.

Sans observations particulières.

SECTION VIII.

Propreté des rues. — Ferme des boues et vidanges. —
Chantier d'équarrissage.

Le service de l'enlèvement des boues et du nettoyage des rues et places publiques, a été affermé au sieur Umbrechts, ancien entrepreneur de la ferme des boues à Malines.

Le sieur Umbrechts remplit convenablement ses obligations.

SECTION IX.

Assainissement des quartiers et améliorations
des habitations affectées à la classe ouvrière.

Le pavage du quartier des Chartreux a été achevé depuis notre dernier rapport.

Nous avons en outre fait paver depuis lors, la rue dite de *Loock*, ainsi que l'allée des Moulins et une partie de la ruelle du Paradis. Dans ces différentes rues ne se trouvent que des habitations occupées par la classe ouvrière.

Nous constatons avec satisfaction que là, où des travaux de pavage et d'assainissement s'exécutent, les habitants s'appliquent presque immédiatement à introduire dans leurs maisons plus d'ordre et de propreté.

Nous continuerons les travaux de pavage dans la mesure de nos ressources; la ruelle des Sabots et celle nommée de *Loockvest* fixent en ce moment notre attention.

SECTION X.

Ecole de natation.

Il n'y a pas d'école de natation proprement dite.

Par suite des fortes chaleurs de l'été dernier, l'endroit désigné, où depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir un surveillant est placé, a été visité par un nombre considérable de baigneurs.

Aucun accident n'est arrivé.

SECTION XI.

Bains et lavoirs publics.

Nous nous référons à ce qui a été mentionné dans nos différents rapports antérieurs.

SECTION XII.

Enseignement et exercices gymnastiques.

La gymnastique est enseignée à l'école moyenne et dans deux autres maisons d'instruction.

Il n'existe pas d'établissement public pour l'enseignement de ces utiles exercices.

SECTION XIII.

Inhumations. — Maisons mortuaires.

Sans observations particulières.

SECTION XIV.

Sinistres et accidents.

(orages, grêles, inondations, incendies, etc.)

Depuis notre dernier rapport deux incendies ont eu lieu dans la banlieue de la ville.

TITRE NEUF.

Sûreté publique, Justice et Prisons.

SECTION I.

Police : organisation et personnel;
ordonnances et règlements.

Différentes mutations ont eu lieu dans le personnel de la police locale. Le sieur Verlinden ayant donné sa démission d'inspecteur de police, a été remplacé par le sieur Deschamp.

Il a été pris des dispositions pour loger plus convenablement les bureaux de la police; ils sont placés actuellement dans les dépendances de l'hôtel de ville.

Le commissaire de police met beaucoup de zèle dans l'exercice de ses fonctions; il est bien secondé par ses agents.

SECTION II.

Arrestations, crimes, délits et contraventions.

Crimes et délits constatés depuis le 30 septembre 1862
jusqu'au 30 septembre 1863 :

Vols simples	11
" qualifiés	13
Coups simples	28
Coups et blessures	7
Menaces de mort	2
Attaque sur la voie publique	1
Mendicité et vagabondage.	4
Escroqueries	7
Abus de confiance	5
Injures	10
Calomnies	6
Désertions	6
Délit de chasse.	1
Rébellion envers les agents de la force publique .	1
Domage causé aux propriétés mobilières d'autrui	12
Contraventions au règlement sur les urinoirs. . .	7
Id. concernant la fermeture des cabarets . . .	5
Id. du chef de tapage nocturne et injurieux.	11
Délits de maraudage.	6
Personnes noyées accidentellement	5
Id. asphyxiées	2
Suicide par strangulation.	1
Id. au moyen d'une arme à feu	1
Contraventions diverses	27
Total.	179

SECTION III.

Sinistres et accidents. — Suicides.

Le tableau ci-dessus indique le nombre des personnes mortes d'une manière violente.

SECTION IV.

Actes de courage et de dévouement.

Il n'a pas été statué jusqu'à ce jour sur les propositions de récompenses faites au gouvernement.

SECTION V.

Prison et maisons de dépôt municipale.

La maison de dépôt municipale est convenablement entretenue. Un ancien agent de police y est placé comme surveillant.

SECTION VI.

Secours contre l'incendie.

Le besoin se fait sentir d'une pompe à incendie aspirante en même temps que foulante. Nous ferons examiner s'il ne serait pas possible d'appliquer ce système à quelques-unes des pompes que nous possédons.

SECTION VII.

Passeports.

Il a été délivré, dans le courant de l'année 1863, 10 passe-ports pour l'intérieur et 3 pour l'étranger; ces derniers se répartissent comme suit :

Pour l'Allemagne.	2
Pour l'Amérique	1

SECTION VIII.

Livrets des ouvriers et des domestiques.

Il a été délivré pendant l'année 1862, 120 nouveaux livrets.

Pendant le même exercice aucune contravention n'a été constatée sur la tenue des livrets.

SECTION IX.

Bureaux de placement.

Néant.

SECTION X.

Affichage. — Crieurs publics.

Le collège fait afficher régulièrement toutes les annonces qui lui sont adressées, soit par l'autorité supérieure, soit par les différentes administrations communales.

TITRE DIX.

Garde civique. - Milice. - Garnison.

SECTION I.

Garde civique.

Voir les rapports précédents.

SECTION II.

Milice.

141 Miliciens ont été inscrits pour le tirage, et le contingent, assigné à notre ville, a été de 32.

Le Conseil de milice, siégeant à Malines, a prononcé 26 exemptions.

21 pour défauts corporels.

5 pour frères congédiés du service.

Le Conseil a ajourné pour une année 92 miliciens, dont 52 appartiennent à des classes antérieures, pour les motifs suivants :

Défauts corporels	8
Frères au service	31
Défaut de taille	11
Faiblesse de constitution	8
Enfants uniques	19
Soutiens de veuves	7
Militaires en activité de service	6
Fils uniques soutiens de parents	1
Détention	1

Quatre miliciens ont été renvoyés devant la Députation permanente par le Commandant militaire de la province, en exécution de l'art. 161 de la loi du 8 janvier 1817; trois ont été exemptés pour un an et le quatrième a été admis comme propre au service.

Quatre miliciens ont appelé des décisions qui les désignaient pour le service. La Députation a débouté un des appelants et maintenu les décisions du Conseil de milice.

Appel a été interjeté contre les exemptions provisoires de 8 miliciens prononcées par le Conseil de milice; les décisions à l'égard de six miliciens ont été maintenues et deux miliciens ont été désignés pour le service.

Il y a eu une demande en licenciement du service de la milice, en vertu de l'art. 21 de la loi du 8 janvier 1817.

Sur 141 miliciens inscrits,

83 savent lire, écrire et calculer.

13 savent lire et écrire.

4 savent lire.

41 sont complètement illettrés.

SECTION III.

Garnison : Casernement. — Logements militaires.

Les dépôts du 3^e régiment des chasseurs à pied, du 8^e et du 2^e régiments de ligne continuent à tenir garnison à Lierre.

Les deux premiers occupent la caserne de Sion, le dernier, la caserne de Nazareth, dont la ville a fait l'acquisition depuis notre dernier rapport.

La garnison occupe en outre temporairement le local de l'ancien hôpital militaire.

Les habitants ont fourni en 1862, le logement à 15 officiers et 1428 sous-officiers et soldats.

TITRE ONZE.

Contributions publiques.

SECTION I.

Contributions foncières.

§ 1.

Cadastre.

Le revenu cadastral de toutes les propriétés bâties et non bâties de la ville s'élevait en 1862 à fr. 459582,81.

§ 2.

Contingent.

Le contingent de la contribution foncière pour l'exercice 1862, divisé en 1121 articles, a été établi en principal à la somme de . . . fr. 44067,00

EN CENTIMES ADDITIONNELS.

A. Au profit de l'état.	fr. 8130,36
B. Au profit de la province	„ 5288,04
C. Au profit de la commune	„ 10135,41
Total	„ 67620,81

SECTION II.

Contribution personnelle.

§ 1.

Nombre des imposés.

Les articles soumis à la contribution personnelle, qui ont été portés sur les différents rôles de 1862, s'élèvent à 1422.

§ 2.

Montant des rôles.

Principal fr. 33566,20

CENTIMES ADDITIONNELS.

A. Au profit de l'état.	fr. 3356,62
B. Au profit de la province	4027,94
C. Au profit de la commune	7384,58
Total.	48335,34

§ 5.

Valeur locative.

Cette base figure dans le principal de la contribution personnelle, cité plus haut, pour . . . fr. 8850,48

§ 4.

Portes et fenêtres.

Les portes et fenêtres pour. fr. 12504,19

A REPORTER. 21354,67

REPORT. " 21354,67

§ 5.

Foyers.

Les foyers pour " 3109,03

§ 6.

Mobilier.

Le mobilier pour " 5368,58

§ 7.

Domestiques.

Les domestiques pour " 2726,32

§ 8.

Chevaux.

Les chevaux	{	de luxe pour	"	339,20
		autres	"	668,40
Total			"	33566,20

SECTION III.

Contribution des patentes.

§ 1.

Nombre et classement des patentables.

Les rôles des patentes pour l'exercice 1862 comprennent 1258 articles.

Le classement des patentables se fait par les répartiteurs des contributions, et ne donne lieu qu'à de rares réclamations.

§ 2.

Montant des rôles.

Le chiffre, en principal, des rôles des patentes pour l'exercice 1862, s'élève à . . . fr. 11352,07

CENTIMES ADDITIONNELS.

A. Au profit de l'état	"	1134,31
B. Au profit de la province	"	340,46
C. Au profit de la commune	"	795,03
Total	"	<u>13621,87</u>

SECTION IV.

Droit de consommation.

Le droit du débit, en détail, des boissons alcooliques s'est élevé en 1862 à fr. 2772,50, représentant 174 débitants.

SECTION V.

Débit de tabac.

Le droit du débit de tabac s'élève à fr. 592,50; les articles du rôle s'élèvent à 47.

SECTION VI.

Accises.

Les droits d'accises, perçus en notre ville pendant l'année 1862, s'élèvent à trois cent vingt-et-un mille trois cent quarante-cinq francs quatorze centimes, répartis comme suit :

Sur le sel	fr. 127378,20
” le vin	” 8855,38
” l'eau-de-vie indigène	” 58011,87
” liquides alcooliques distillés à l'étranger ”	” ”
” les bières	” 50915,80
” le vinaigre	” 4042,44
” le sucre de cannes	” 14440,20
” le sucre de betteraves.	” 57701,25
Total	” 321345,14

SECTION VII.

Impôt communal et provincial sur les chiens.

La quote-part de la ville pour l'exercice 1862, a été fixée par la députation à la somme de fr. 525,28.

SECTION VIII.

Dégrèvements.

12 Réclamations contre l'assiette des différentes contributions ont été faites pendant l'année 1862, savoir :

- 4 en matière de contribution foncière.
2 contre l'assiette des droits sur des boissons alcooliques et
6 en matière de patentes.

TITRE DOUZE.

Travaux publics.

SECTION I.

Personnel et organisation du service.

L'affermage du service de l'enlèvement des boues a amené une réduction notable dans le personnel des ouvriers de la ville.

SECTION II.

Grande et petite voirie.

Par suite de l'établissement du chemin de fer de Lierre à Contich, la chaussée de Malines à Lierre a beaucoup perdu de son importance. Cette chaussée appartient indivisément à la province d'Anvers et aux communes de Malines, Lierre et Duffel.

Une proposition a été faite à ces communes d'en céder la copropriété indivise à la province.

Le Conseil a autorisé le collège à adhérer à cette proposition qui a été également accueillie par l'administration communale de Malines.

La construction d'une route pavée sur Ranst par le hameau de Hagenbroeck recevra sous peu, nous pouvons l'espérer, un commencement d'exécution; elle figure sur le tableau de la Députation entre les premières routes dont la construction est décidée.

Les conseillers communaux de l'extra-muros continuent à nous prêter leur appui pour l'entretien des chemins vicinaux de la banlieue. Aussi ces chemins se trouvent-ils en général convenablement entretenus.

§ 1.

Plans généraux et spéciaux d'alignement.

Voir les rapports précédents.

§ 2.

Nivellements.

Voir les rapports précédents.

§ 3.

Entretien des rues, pavage.

Voir les rapports précédents.

§ 4 et 5.

Égouts publics et particuliers.

Trottoirs et urinoirs publics.

Les égouts et trottoirs, que, lors de notre dernier rapport l'on était occupé à construire dans la rue dite Antwerpisch-nieuwland et dans la rue dite Berlary, ont été achevés depuis lors.

L'on s'occupe en ce moment à construire des égouts et trottoirs dans la rue d'Anvers.

Ce travail qui a fait l'objet d'une adjudication publique devait être exécuté avant le mois d'octobre.

C'est le dernier des travaux d'assainissement pour lesquels le gouvernement nous a promis un subside de 16200 francs.

Les autres travaux d'assainissement, dont il a été fait mention dans notre précédent rapport, ont tous été exécutés.

SECTION III.

Distribution d'eau potable. — Pompes. — Fontaines publiques.

La pénurie d'eau a continué à se faire sentir dans le voisinage du canal de dérivation, les pompes publiques près la porte d'Anvers n'ont pu fonctionner pendant une partie de l'été.

Pour remédier à ce grave inconvénient, une pompe en fer a été placée hors la porte d'Anvers sur le bord du canal de dérivation, cette pompe est alimentée par l'eau du canal même.

SECTION IV.

Distribution du gaz, éclairage public.

Dans notre rapport de l'année dernière nous signalâmes comme indispensable, la construction d'un second gazo-mètre à l'usine à gaz.

Une commission nommée au sein du conseil a été chargée d'examiner toutes les questions se rattachant à cet objet.

Elle a eu surtout à se prononcer entre deux systèmes de construction : 1^o celui d'un gazomètre avec réservoir en tôle ou fer étiré, 2^o celui d'un gazomètre avec réservoir en fonte ou fer coulé.

Après avoir examiné les avantages et les inconvénients que présentaient les deux systèmes, la commission a donné la préférence au gazomètre avec réservoir en fonte et elle vous a proposé d'en confier la construction au sieur Aug. Detombay, ingénieur-constructeur à Marcinelle; ce dernier a construit à Turnhout un gazomètre pareil, que la commission, accompagnée du directeur de notre usine, est allée examiner.

Le Conseil a adopté la proposition de la commission qui présentait encore l'avantage d'une notable économie.

Le gazomètre est aujourd'hui placé et nous avons tout lieu d'espérer qu'il répondra entièrement à notre attente; le constructeur a loyalement exécuté ses engagements.

La construction du second gazomètre exigera l'établissement d'un nouvel appareil générateur, dont M^r Detombay vient de nous fournir le plan avec devis estimatif.

Il sera aussi nécessaire d'établir un mur de clôture autour de l'usine et d'y adosser des hangars servant de magasins.

Nous avons en outre confié au sieur Detombay, la construction de quatre candelabres qui doivent être placés sur les parapets du pont près l'ancienne porte d'Anvers. Le constructeur s'est engagé à fournir et à placer ces candelabres dans les premiers jours d'octobre. Le modèle en a été dessiné par notre architecte communal.

L'établissement du gaz a placé depuis notre dernier rapport 45 nouveaux becs, ce qui en porte le nombre total à 956; de nouveaux placements s'exécutent en ce moment.

Comme l'année dernière nous devons une mention spéciale au directeur de l'usine, M^r Tyberghein, pour la bonne direction qu'il imprime à l'exploitation, et nous le félicitons sur les résultats favorables qu'il a obtenus.

Voici la situation financière que le compte de l'exercice 1862 présente :

Recettes.	.	.	.	fr. 37881,49
Dépenses	.	.	.	" 24150,51
Excédant.	.	.	.	" 13730,98

De cet excédant une somme de fr. 8500, a été versée dans la caisse communale; cette somme ne représente pas seulement l'intérêt des deux emprunts levés par la ville pour la construction de l'usine, mais elle amortit encore une partie du capital.

SECTION V.

Halles et marchés.

Le mouvement de notre marché hebdomadaire aux grains, pendant l'année 1862, a été comme suit :

Quantités exposées.		Quantités vendues.	
Froment.	. 12864 hectolitres.	9604 hectolitres.	
Seigle	. 12477 "	9733 "	
Sarrasin.	. 2648 "	2132 "	
Avoine	. 5318 "	4506 "	
Totaux.	33307	25975	"

Le marché au beurre a été très-suivi et les transactions ont été nombreuses; 172700 kilogrammes ont été vendus en 1862 à la halle; indépendamment de ce chiffre, il se vend beaucoup de beurre en pièces aux marchés journaliers.

Les marchés aux porcs et aux jeunes veaux ont été bien fournis pendant 1862, il a été vendu 10827 veaux; 7137 porcs ont été présentés en vente, le plus grand nombre a trouvé acheteur.

Le relevé des recettes faites en 1862 pour les différents droits de mesurage, de pesage et de place, s'est élevé :

Pour le marché aux grains à . . .	fr. 1574,78
Id. au beurre	" 2744,83
Id. aux jeunes veaux.	" 541,35
Id. journalier	" 1904,33
Totaux	" 6765,29

SECTION VI.

Abattoir.

Néant.

SECTION VII.

Canaux et rivières. — Curage. — Inondations.

Dans l'exposé des motifs d'un projet de loi, soumis à la chambre des représentants le 8 mai dernier, le gouvernement a fait connaître les mesures qu'il a prises pour l'exécution des travaux d'utilité publique qui ont été décrétés par les lois du 8 septembre 1859, 2 juin 1861 et 14 août 1862.

Nous rencontrons dans ce document les renseignements suivants sur l'exécution des travaux relatifs à la Grande Nèthe :

„ Une loi du 8 mars 1858 a décrété l'exécution des
„ travaux nécessaires à l'amélioration au double point
„ de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux
„ du régime de la Grande Nèthe, de l'Yser et du canal
„ de Plasschendale, etc., mais sous la réserve du con-
„ cours des provinces d'Anvers et de la Flandre Occi-
„ dentale, des communes et des propriétaires intéressés.

„ Ce concours s'est traduit en offres qui ont été accep-
„ tées par la législature et qui s'élèvent pour la province
„ d'Anvers à fr. 222500 et pour la province de la Flandre
„ Occidentale à fr. 216666,67, ensemble fr. 439166,67.

„ On a évalué la dépense que comportent les travaux
„ à exécuter dans le but d'améliorer :

„ 1° Le régime de l'Yser, etc. à . . fr. 1500000,00

„ 2° Le régime de la Grande Nèthe à „ 890000,00

Ensemble . „ 2390000,00

„ La part contributive des provinces, des
„ communes et des propriétaires intéressés dans

„ ces travaux ayant été fixée à . . „ 439166,67

„ celle de l'état est réduite à „ 1950833,33

„ La loi du 8 mars 1858 a ouvert au dé-
„ partement des travaux publics un premier

„ crédit de „ 500000,00

„ Et celle du 8 septembre 1859, un se-

„ cond crédit de „ 1450000,00

Ensemble . „ 1950000,00

„ Le gouvernement dispose donc de toutes les res-
„ sources nécessaires à l'exécution des travaux dont il
„ s'agit.

„ Depuis qu'il dispose des fonds destinés à couvrir les
„ dépenses à résulter de leur exécution, le département
„ des travaux publics a donné ses soins constants aux

„ travaux reconnus nécessaires et à procédé d'une
„ manière successive à leur entreprise

„ En ce qui concerne l'amélioration du régime de la
„ Grande Nèthe, voici quelles ont été les mesures succes-
„ sivement prises par le département des travaux publics :
„ 1° L'ouverture d'une dérivation, à l'ouest de la ville
„ de Lierre, en utilisant l'ancien fossé de la place, a
„ été adjugée le 6 avril 1859 moyennant une somme
„ de fr. 94990,00

„ 2° L'achèvement de la dérivation de la
„ Grande Nèthe à l'ouest de la ville de Lierre
„ a été adjugé le 10 août 1860, moyennant une
„ somme de fr. 169000,00

„ 3° Sous la date du 4 novembre 1861, a
„ été adjugée moyennant le prix de fr. 42000
„ l'entreprise des travaux de construction d'un
„ barrage avec pont et passerelles dans une
„ rectification de la Grande Nèthe à Loodyk
„ hameau d'Heyst-op-den-Berg fr. 42000,00

„ 4° Le 20 décembre 1862 a été adjugée au
„ prix de fr. 36800, l'entreprise des travaux
„ à exécuter pour l'approfondissement, l'élar-
„ gissement et l'endiguement de la partie de
„ la Grande Nèthe sur un développement de
„ 6630 mètres située en aval du Gestelbeeck fr. 36800,00

„ 5° Le 1 mai 1863 a été adjugée au prix
„ de fr. 9970, l'entreprise des travaux à exé-
„ cuter pour la consolidation des talus de la
„ dérivation de la Grande Nèthe à l'ouest de
„ la ville de Lierre fr. 9970,00

Il résulte de cet exposé que les dépenses des
travaux exécutés jusqu'ici ou en cours d'exé-
cution, s'élèvent à fr. 352760,00

Et qu'il reste encore disponible pour les travaux qui doivent ultérieurement être exécutés pour l'amélioration du régime de la Grande Nèthe la somme de fr. 537240,00

Espérons que le gouvernement ne tardera pas d'exécuter ces derniers travaux pour lesquels les fonds sont faits et qui intéressent tant les riverains.

Malgré les nombreux curages que nous faisons exécuter, la rivière s'envase de plus en plus dans l'intérieur de la ville, notamment au rivage. L'écluse du Spuy empêche les eaux supérieures de refouler vers l'aval les sables et limons que la marée montante y dépose continuellement.

Le curage du Quai a été entrepris sur adjudication publique, il s'exécute en ce moment.

SECTION VIII.

Casernes.

Voir ce qui a été dit, section III, titre X.

SECTION IX.

Construction, réparation, entretien et reconstruction des édifices communaux.

Les réparations qu'exige l'entretien des bâtiments communaux se font régulièrement.

L'on s'occupe en ce moment à peindre les croisées de l'hôtel de ville.

SECTION X.

Ouvertures de places et de rues nouvelles.

Néant.

SECTION XI.

Expropriations.

On s'est adressé au gouvernement pour pouvoir exproprier une maison sise rue de Berlaer, qui doit être incorporée dans l'école normale.

SECTION XII.

Projets d'embellissement et d'assainissement.

Sans observations particulières pour le moment.

SECTION XIII.

Promenades publiques, boulevards, jardin botanique.

Les promenades sur nos remparts sont achevées depuis la porte de Lisp jusqu'à la porte de Malines; arrangées en forme de jardins anglais, elles présentent beaucoup de variété et donnent aux entrées de la ville un aspect riant et agréable.

Restent encore à arranger, pour les mettre en harmonie avec les autres, les remparts entre la porte de Lisp et le Grand Spui et ceux entre la porte de Malines et la rivière.

Nous continuerons ces améliorations dans la mesure de nos ressources.

SECTION XIV.

Constructions particulières; application des règlements sur la police des bâtiments.

Les constructions et reconstructions, qui ont été autorisées en 1862, s'élèvent, savoir :

Constructions sur terrain vierge .	27
Reconstructions totales . . .	9
Reconstructions partielles . . .	30

TITRE TREIZE.

Industrie, Commerce et Agriculture.

SECTION I.

Établissements industriels, machines à vapeur, autorisations accordées. — Usines et ateliers incommodes, insalubres ou dangereux. — Enquêtes de commodo et incommodo.

La situation commerciale et industrielle de notre ville est à peu près restée la même.

Une fabrique de tapis s'est établie à Lierre; d'un autre côté un grand atelier de serrurerie, qui occupait bon nombre d'ouvriers, a quitté la ville.

Nous avons à mentionner encore l'établissement d'un moulin à vapeur pour moudre les grains. Une demande en établissement d'un moulin à vapeur pour moudre la chicorée, l'écorce et les grains, est en ce moment en instruction.

Ainsi que nous l'avions prévu dans notre dernier rapport, la fabrication du sucre de betteraves s'est élevée à plus de huit millions de kilogrammes.

Le travail dans la fabrique de sucres commence ordinairement vers le milieu de septembre pour finir fin février. Environ 300 ouvriers y trouvent des moyens de subsistance pendant l'hiver.

Les demandes suivantes en établissement d'industries nouvelles ont été soumises à des informations de comodo et incommodo, savoir :

- Cinq demandes en établissement de boulangeries.
- Deux " d'une tremperie de poisson.
- Une " d'une teinturerie.
- Une " d'une coutellerie.
- Deux " de forges de luthier et serrurier.
- Une " d'une fabrique de produits chimiques.

SECTION II.

Commerce. — Mouvement de la navigation.

Il est entré dans notre ville pendant l'année 1862, sept cent onze bateaux de l'intérieur d'une contenance

totale de 23996 tonneaux, ce qui fait 33½ tonneaux par bateau.

Ces divers bateaux étaient chargés comme suit :

de	{	sel	8
		briques	127
		chaux	29
		betteraves	140
		houille.	106
		sable	41
		eau salée	39
		gâteaux de lin.	22
		paille de chanvre.	9
		moules	20
		marchandises diverses .	170
Total .			711

Les bateaux qui n'entrent pas en ville et qui sont destinés pour la banlieue ne sont pas compris dans ce chiffre.

SECTION III.

Transports publics, messageries, chemin de fer.

Les travaux pour la construction du chemin de fer d'Anvers à Hasselt s'exécutent en ce moment. Entre Anvers et Lierre et entre Lierre et Heyst-op-den-Berg, une grande partie des nivellements sont faits et les ponts sur les cours d'eau s'achèvent. Tout fait ainsi prévoir que le chemin sera terminé longtemps avant l'époque fixée par l'arrêté de concession; on assure même que la ligne entre Anvers et Aerschot pourra être exploitée vers le mois de mai prochain.

Deux autres chemins de fer, qui intéressent notre ville, sont projetés : 1^o un chemin de fer d'Anvers à Gladbach par Lierre et Hérentals; 2^o un chemin de fer de Denderleeuw à Lierre, passant par les communes de Boom, Rumpst et Duffel et se dirigeant directement de cette dernière commune sur notre ville.

Le Conseil communal a vivement appuyé la demande en concession de ce dernier chemin.

L'entrepreneur de la diligence de Lierre à Malines a obtenu l'autorisation de changer son heure de départ de Lierre. Cette diligence part actuellement à sept heures du matin pendant la saison d'été et à sept heures et demie pendant la saison d'hiver.

Le service des transports publics n'a pas subi d'autre modification.

SECTION IV.

Foires et Marchés.

Par arrêté royal du 13 août dernier, la ville a été autorisée à fixer au mardi de chaque semaine le marché aux chevaux et aux bestiaux qui se tient actuellement le jeudi au faubourg de Lisp.

Ce marché ne tardera pas à s'ouvrir.

Pour ce qui concerne les foires, voir les rapports précédents.

SECTION V.

Expositions et concours de produits de l'industrie,
de bestiaux, de produits d'horticulture.

Il n'y a plus eu d'exposition depuis notre dernier rapport. Le Conseil administratif de la société d'agriculture du Nord, a invité les différentes sections qui en dépendent, de s'abstenir de donner des concours en 1863, afin de conserver les fonds pour une exposition générale de la province, qui doit avoir lieu en 1864.

SECTION VI.

Subsistances. — Approvisionnements. — Mercuriales. —
Taxe du pain. — Boulangerie et boucherie communales. —
Agence de subsistances. —
Prix moyen de la viande et des principales denrées.

La récolte doit être considérée comme celle d'une année particulièrement bonne et nous sommes heureux de pouvoir affirmer que les pommes de terre, cette nourriture de l'artisan, n'ont plus présenté de trace de maladie.

Nous croyons que c'est aux chaleurs de l'été dernier, que l'on doit attribuer la disparition de l'épidémie; ces chaleurs ont cependant été cause que la seconde et la troisième coupe des trèfles, ainsi que la récolte du regain, ont en partie manqué; le foin au contraire a très-bien réussi.

Nous pouvons également constater que la récolte du froment et du seigle n'a rien laissé à désirer, tant sous le rapport de la qualité que de la quantité, il en est de même de la paille.

Les grains de l'avoine et du sarrasin ont bien réussi; mais la paille a fourni une moindre quantité à cause des dernières chaleurs.

La récolte du lin a été bonne, les navets, carottes et bettéraves ont eu à souffrir des chaleurs et leur produit sera inférieur à celui de l'année dernière.

Les fruits et les légumes, à l'exception des pommes, ont été très-abondants.

Les prix moyens des céréales au marché du 26 septembre dernier, étaient comme suit :

Froment l'hectolitre . . .	fr. 21,13
Seigle " . . .	" 12,70
Blé sarrasin " . . .	" 12,84
Avoine " . . .	" 7,74
Pommes de terre, les 100 kilo	" 5,50
Beurre, le kilogramme . . .	" 2,22

Pour la semaine suivante, le prix du pain de seigle s'élevait à fr. 0,18 par kilogramme.

Le pain de froment n'est plus côté pour la vente en détail.

Voici les prix moyens de la viande :

Viande de bœuf	le kilo.	fr. 1,40
" de vache ou de génisse	" "	1,20
" de veau	" "	1,45
" de mouton	" "	1,70
" de porc.	" "	1,44
Lard.	" "	1,64

SECTION VII.

Tribunal; chambre et bourse de commerce.

Néant.

SECTION VIII.

Conseils de Prud'hommes.

Ensuite d'une proposition faite au Conseil communal, le collège a été chargé d'étudier les questions se rattachant à l'établissement d'un conseil de prud'hommes à Lierre.

Le collège après avoir pris les renseignements nécessaires, a consigné le résultat de son examen dans un rapport qui a été déposé à la séance du Conseil du 12 septembre dernier.

Le Conseil aura à s'occuper prochainement de cette importante question.

SECTION IX.

Situation commerciale et industrielle,
sursis, faillites.

Depuis le dernier rapport aucune faillite n'a été déclarée; quant à la situation commerciale et industrielle, elle est assez favorable.

SECTION X.

Agriculture.

Les progrès que l'on constate dans l'agriculture contribuent pour beaucoup à faire renchérir les terres de nos environs.

Par suite de la démission de M^r Dens, M^r le comte Amedée de Marnix, membre du Conseil communal, a été nommé président du comice agricole.

Une conférence agricole a été donnée à Lierre par M^r De Beucker, agronome distingué, et une seconde conférence est annoncée pour le 25 du mois d'octobre prochain.

TITRE QUATORZE.

Objets divers.

SECTION I.

Réunion des faubourgs à la ville.

Sans observations.

Messieurs les Membres du Conseil,

En terminant l'année dernière notre rapport, nous avons félicité le Conseil communal de s'être constamment tenu à la hauteur de sa mission.

Nous sommes heureux, en terminant le présent rapport, de pouvoir lui adresser les mêmes félicitations.

Il nous reste encore un devoir à remplir ; celui de vous remercier, Messieurs, de l'active coopération que vous avez bien voulu nous prêter et de la confiance que toujours vous nous avez accordée.

Nous remercions également les autorités, les fonctionnaires et les membres des différentes administrations de la ville, qui ont bien voulu contribuer à faciliter la tâche de l'administration communale.

Fait et arrêté en séance du collège des Bourgmestre et Echevins, le 30 septembre 1863.

Lecture du présent Rapport a été donnée au Conseil communal dans sa séance publique et obligatoire du 5 octobre 1863.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Par ordonnance :

LE SECRÉTAIRE,

GISLAIN.

G. BERGMANN,

BOURGMESTRE.

TABLE DES MATIÈRES.

TITRE PREMIER.

POPULATION. — ÉTAT CIVIL.

	PAGES
Section I. — État de la population.	5
Section II. — Mouvement de l'état civil.	
§ 1. Naissances, décès, mariages, divorces, adoptions, légitimations.	5
§ 2. Changements de domicile.	10
§ 3. Observations sur la tenue des registres de l'état civil.	11
§ 4. Vérifications des naissances et des décès.	11

TITRE DEUX.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Section I. — Conseil communal.	11
Section II. — Collège des bourgmestre et échevins.	12
Section III. — Personnel et organisation des bureaux.	12
Section IV. — Octroi.	12
Section V. — Listes électorales. — Listes du jury. — Elections.	13
Section VI. — Mouvement des affaires administratives.	17
Section VII. — Archives communales.	17
Section VIII. — Biens communaux.	
§ 1. Biens meubles.	18
§ 2. Biens immeubles.	18
§ 3. Acquisitions, aliénations, échanges.	19
Section IX. — Contentieux.	19
Section X. — Actes et règlements communaux.	19

TITRE TROIS.

FINANCES COMMUNALES. — ANALYSE DU COMPTE DE 1862.

Section I. — Dépenses ordinaires et extraordinaires.	
A. Ordinaires	20
B. Extraordinaires	20
Section II. — Recettes ordinaires et extraordinaires.	
A. Ordinaires	21
B. Extraordinaires	22
C. Recettes faites en dehors du budget, renseignées par rappel dans celui de 1863	22
D. Chemins vicinaux. — Entretien	22
Appréciation du budget de 1864	23
Sections III et IV. — Emprunts. — Dettes.	23
Section V. — Comptabilité.	
§ 1. Budget	25
§ 2. Compte	25
Section VI. — Caisse de pensions	26

TITRE QUATRE.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

Section I. — Bureau de bienfaisance et comités de charité.	
§ 1. Administration	26
§ 2. Biens meubles et immeubles	26
§ 3. Legs et donations	27
§ 4. Acquisitions, aliénations, échanges	27
§ 5. Remboursement et remploi de capitaux	27
§ 6. Comptabilité	28
§ 7. Statistique de l'indigence	28
§ 8. Distribution de secours	29
§ 9. Contentieux	30
§ 10. Prix de propreté	30

Section II. — Hospices et hôpitaux.

§ 1. Administration	30
§ 2. Biens meubles et immeubles	30
§ 3. Legs et donations	34
§ 4. Acquisitions, aliénations, échanges	34
§ 5. Remboursement et remploi de capitaux	31
§ 6. Comptabilité	32
§ 7. Contentieux	32
§ 8. Statistique des hospices des vieillards, des incurables, des orphelins, etc.	32
§ 9. Statistique des hôpitaux.	37
§ 10. Statistique de l'hospice de maternité.	37
§ 11. Aliénés	37
§ 12. Aveugles et sourds-muets	38
§ 13. Enfants trouvés et abandonnés	38
§ 14. Hospices particuliers	38

Section III. — Mont de piété.

§ 1. Opérations	38
§ 2. Comptabilité	40
Section IV. — Dépôt de mendicité	41
Section V. — Ouvriers, ateliers de charité.	41
Section VI. — Caisse d'épargne, de prévoyance en faveur des ouvriers, associations de secours mutuels.	41
Section VII. — Crèche pour la première enfance	43
Section VIII. — École gardienne	43
Section IX. — Associations et institutions charitables particulières, expositions d'objets d'art, etc., faites dans un but de bienfaisance.	45
Section X. — Service médical	46

TITRE CINQ.

CULTE.

Section I. — Culte catholique.

§ 1. Clergé	46
§ 2. Traitements et suppléments de traitements	47

§ 3. Églises et presbytères	47
§ 4. Fabriques d'églises	48
§ 5. Biens meubles et immeubles appartenant aux fabriques	50
§ 6. Legs et donations	50
§ 7. Acquisitions, aliénations, échanges	51
§ 8. Remboursement et emploi de capitaux	51
§ 9. Contentieux	51
§ 10. Couvents et corporations religieuses	51
Section II. — Culte protestant, anglican et israélite	51
Section III. — Cimetières.	51

TITRE SIX.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Section I. — Enseignement primaire.

§ 1. École primaire supérieure	52
§ 2. Écoles primaires et communales	52
§ 3. Écoles primaires privées	54
A. Subsidiées	54
B. Non subsidiées	54
C. Adoptées par la commune	54
§ 4. Écoles gardiennes	54
§ 5. Écoles d'adultes	55
§ 6. Écoles dominicales.	57
Résumé	57
§ 7. Écoles d'industrie, d'arts et métiers, d'apprentissage	61
§ 8. Écoles et cours normaux	61
§ 9. Personnel de l'enseignement, traitements des instituteurs, conférences. — Caisse de prévoyance.	61
§ 10. Bâtiments d'écoles.	61
§ 11. Subside en faveur de l'enseignement primaire	62
Section II. — Enseignement moyen	62
Section III. — Enseignement supérieur	64
Section IV. — Écoles spéciales	64

TITRE SEPT.

BEAUX-ARTS. — SCIENCES ET LETTRES.

Section I. — Beaux-arts, académie des beaux-arts, écoles spéciales de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture, etc. — Musée. — Collections particulières. — Expositions d'objets d'arts. — Monuments. — Conservatoire. — Écoles et sociétés musicales et dramatiques. — Sociétés d'agrément. — Fêtes publiques	68
Section II. — Sciences et lettres : académie et sociétés scientifiques — Bibliothèques. — Autres établissements scientifiques et littéraires	67

TITRE HUIT.

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Section I. — Commission médicale	70
Section II. — Personnel médical : docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements. — Pharmaciens. — Sages-femmes.	70
Section III. — Conseil de salubrité	70
Section IV. — Dispensaires. — Secours aux noyés et aux asphyxiés.	71
Section V. — État sanitaire	71
Section VI. — Vaccine	71
Section VII. — Prostitution	71
Section VIII. — Propreté des rues. — Ferme des boues et vidanges. — Chantier d'équarrissage	72
Section IX. — Assainissement des quartiers et améliorations des habitations affectées à la classe ouvrière	72
Section X. — École de natation	73
Section XI. — Bains et lavoirs publics	73
Section XII. — Enseignement et exercices gymnastiques	73
Section XIII. — Inhumations. — Maisons mortuaires	73
Section XIV. — Sinistres et accidents (orages, grêles, inondations, incendies, etc.)	74

TITRE NEUF.

SURETÉ PUBLIQUE, JUSTICE ET PRISONS.

Section I. — Police : organisation et personnel, ordonnances et règlements	74
Section II. — Arrestations, crimes, délits et contraventions	75
Section III. — Sinistres et accidents. — Suicides	76
Section IV. — Actes de courage et de dévouement	76
Section V. — Prison et maison de dépôt municipale	76
Section VI. — Secours contre l'incendie	76
Section VII. — Passeports	77
Section VIII. — Livrets des ouvriers et des domestiques	77
Section IX. — Bureaux de placement	77
Section X. — Affichage. — Crieurs publics.	77

TITRE DIX.

GARDE CIVIQUE. — MILICE. — GARNISON.

Section I. — Garde civique	78
Section II. — Milice	78
Section III. — Garnison : casernement. — Logements militaires	79

TITRE ONZE.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Section I. — Contribution foncière.

§ 1. Cadastre	80
§ 2. Contingent	80
Section II. — Contribution personnelle.	
§ 1. Nombre des imposés	81

§ 2. Montant des rôles	81
§ 3. Valeur locative	81
§ 4. Portes et fenêtres	81
§ 5. Foyers	82
§ 6. Mobilier	82
§ 7. Domestiques	82
§ 8. Chevaux	82

Section III. — Contributions des patentes.

§ 1. Nombre et classement des patentables	82
§ 2. Montant des rôles	83
Section IV. — Droit de consommation	83
Section V. — Débit de tabac	83
Section VI. — Accises	84
Section VII. — Impôt communal et provincial sur les chiens	84
Section VIII. — Dégrèvements	84

TITRE DOUZE.

TRAVAUX PUBLICS.

Section I. — Personnel et organisation du service	85
Section II. — Grande et petite voirie	
§ 1. Plans généraux et spéciaux d'alignement	86
§ 2. Nivellements	86
§ 3. Entretien des rues, pavage	86
§ 4 et 5. — Égouts publics et particuliers. — Trottoirs et urinoirs publics	86
Section III. — Distribution d'eau potable. — Pompes. — Fontaines publiques	87
Section IV. — Distribution du gaz, éclairage public	87
Section V. — Halles et marchés	89
Section VI. — Abattoir	90
Section VII. — Canaux et rivières. — Curage. — Inondations	90
Section VIII. — Casernes	93
Section IX. — Construction, réparation, entretien et reconstruction des édifices communaux	93
Section X. — Ouverture de places et de rues nouvelles	94

Section XI. — Expropriations.	94
Section XII. — Projets d'embellissement et d'assainissement	94
Section XIII. — Promenades publiques, boulevards, jardin botanique	94
Section XIV. — Constructions particulières, application des règlements sur la police des bâtiments.	95

TITRE TREIZE.

INDUSTRIE, COMMERCE ET AGRICULTURE.

Section I. — Établissements industriels, machines à vapeur, autorisations accordées. — Usines et ateliers incommodes, insalubres ou dangereux. — Enquêtes de commodo et incommodo.	93
Section II. — Commerce. — Mouvement de la navigation.	96
Section III. — Transports publics, messageries, chemin de fer.	97
Section IV. — Foires et marchés.	98
Section V. — Expositions et concours de produits de l'industrie, de bestiaux, de produits d'horticulture, etc.	99
Section VI. — Subsistances. — Approvisionnement. — Mercuriales. — Taxe du pain. — Boulangerie et boucherie communales. — Agence de subsistances. — Prix moyen de la viande et des principales denrées.	99
Section VII. — Tribunal, chambre et bourse de commerce.	101
Section VIII. — Conseil de prud'hommes.	101
Section IX. Situation commerciale et industrielle, sursis, faillites.	101
Section X. — Agriculture.	102

TITRE QUATORZE.

OBJETS DIVERS.

Section I. — Réunion des faubourgs à la ville.	102
--	-----